

LÉGISLATIVES

L'ACTE PATRIOTIQUE DE LA DIASPORA

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8527 MARDI 30 JUIN 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

DROGUES

La traque aux abords des lycées

Page 6

EAU POTABLE

LE PLAN CHOC POUR SÉCURISER L'ÉTÉ

L'Algérie engage un vaste chantier de sécurisation de ses ressources hydriques afin de répondre à la montée de la demande estivale et d'assurer un approvisionnement régulier en eau potable sur l'ensemble du territoire. Appuyée sur la diversification des sources — barrages, dessalement de l'eau de mer, forages et interconnexions — cette stratégie nationale s'accompagne d'un renforcement des capacités de production et de stockage, traduisant une montée en puissance du dispositif hydraulique au service de la sécurité hydrique du pays. PAGE 5



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le pari du double diplôme algéro-allemand

Page 2

ALGÉRIE-IRAN

L'heure des grands projets pétrochimiques

Page 5

LE PARI MAZA EST DÉJÀ GAGNÉ

L'Algérien domine les stars du dribble

Page 13

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

FORMATION PROFESSIONNELLE – HCLA

L'excellence pédagogique passe par la langue arabe

LE MINISTÈRE de la Formation et de l'Enseignement professionnels entend donner un coup d'accélérateur à sa stratégie de valorisation de la langue arabe au sein de son système de formation. Un accord-cadre a ainsi été signé avec le Haut-Conseil de la langue arabe (HCLA) afin d'améliorer les contenus pédagogiques, d'unifier la terminologie technique et d'accompagner la modernisation du secteur.

La cérémonie de signature a été coprésidée par la ministre du secteur, Nassima Arhab, et le président du HCLA, Saleh Belaïd, en présence des hauts cadres des deux institutions. Cette initiative s'inscrit dans le droit fil des orientations de l'État visant à généraliser et à renforcer l'usage de la langue arabe dans l'ensemble des établissements de formation et d'enseignement professionnels, tout en améliorant la qualité des supports pédagogiques.

Selon un communiqué du ministère, cet accord établit un cadre institutionnel de coopération destiné à accompagner le secteur dans un projet global de généralisation de l'utilisation de la langue arabe au sein de toutes les composantes du système de formation et d'enseignement professionnels.

Lors de la cérémonie, organisée au siège du ministère en présence des responsables des deux institutions, la ministre a indiqué que cette convention prévoit la révision et l'amélioration des contenus pédagogiques, des programmes de formation, des références techniques, des documents administratifs ainsi que des supports didactiques.

L'objectif est d'en garantir la qualité linguistique, la précision terminologique et la conformité aux exigences scientifiques et professionnelles.

De son côté, le président du Haut-Conseil de la langue arabe, Saleh Belaïd, a assuré que son institution mettra son expertise scientifique et linguistique au service du secteur afin de développer des contenus pédagogiques répondant aux évolutions scientifiques et technologiques, tout en respectant les normes de la langue arabe.

À l'issue de la cérémonie, les deux parties ont procédé à l'installation d'une commission chargée de l'élaboration d'un dictionnaire spécialisé, prévu par cet accord. Composée d'experts et de spécialistes issus des deux institutions, cette commission aura pour mission de concevoir un ouvrage de référence destiné à harmoniser la terminologie dans les différentes filières professionnelles et techniques et à renforcer l'utilisation de la langue arabe dans les formations.

Au-delà de cet outil terminologique, l'accord prévoit également l'organisation d'activités scientifiques et de sessions de formation conjointes, le développement de programmes de recherche dans les domaines d'intérêt commun, le soutien à la production de contenus pédagogiques et scientifiques ainsi que la promotion de l'enseignement numérique et des structures de recherche.

Lynda Louifi

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le pari du double diplôme algéro-allemand

Changer d'échelle pour gagner en visibilité, c'est l'ambition affichée par l'Université d'Alger 1, qui s'engage aux côtés de l'Université publique allemande de Jade dans un partenariat fondé sur les doubles diplômes, la mobilité des étudiants et la recherche collaborative. Un pas de plus vers une université algérienne tournée vers les standards internationaux.

Dans ce cadre, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a reçu, hier, le Pr Manfred Wessens, président de l'Université de Jade (Jade Hochschule), université publique allemande implantée dans le Land de Basse-Saxe, accompagné du vice-président de l'établissement ainsi que de trois doyens, en vue de concrétiser un nouveau partenariat.

Une nouvelle page de la coopération universitaire algéro-allemande s'écrit ainsi avec le rapprochement entre l'Université d'Alger 1 Benyoucef-Benkhedda et l'Université publique de Jade, autour de la mobilité, de la recherche et de la formation.

Cette coopération repose, avant tout, sur « la mise en place d'un programme conjoint de double diplôme ». Les étudiants engagés dans ce cursus pourront ainsi obtenir un diplôme reconnu à la fois par l'université algérienne et son partenaire allemand. Un tel dispositif implique des parcours de formation harmonisés, des périodes de mobilité dans les deux établissements et un accompagnement académique partagé, avec pour ambition de rapprocher les standards pédagogiques des deux universités.

L'accord ne se limite toutefois pas à la délivrance de diplômes. Il dessine un cadre plus large de coopération scientifique, prévoyant l'organisation de colloques, la réalisation de projets de recherche communs ainsi que le renforcement des échanges entre enseignants-chercheurs, selon les informations communiquées.



A l'intersection de la santé et des technologies de l'information, la Jade Hochschule propose une offre académique moderne. Le modèle des Hochschulen allemandes excelle, aux yeux de nombreux spécialistes, dans l'intégration des compétences en gestion des risques, en planification et en études de marché, autant de piliers indispensables à la formation des futurs entrepreneurs. Ce partenariat intervient alors que l'Université d'Alger 1 multiplie les accords stratégiques, conformément à la vision de « l'Université de quatrième génération » portée par le ministère de tutelle. A titre d'exemple, des conventions ont été conclues avec Merinal, Janssen et Roche dans le domaine pharmaceutique, avec l'UNCC et l'ANADE pour favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat, ainsi qu'avec Huawei Consortium Algérie afin de renforcer les formations en informatique. L'établissement a également développé sa coopération internationale à travers un partenariat médical avec l'Université de Zhejiang, en Chine. L'objectif est de tisser un vaste réseau de coopérations avec des établissements étrangers afin de renforcer la visibilité de l'université algérienne sur la scène internationale et de favoriser la circulation des savoirs et des compétences. Dans cette même dynamique, le programme « Study in Algeria » (Étudiez en Algérie) est présenté comme l'une des vitrines de cette politique d'ouverture, servant de levier de soft power pour accroître le rayonnement international de l'enseignement supérieur algérien, notamment en Afrique et dans le monde arabe. Cette nouvelle coopération intervient dans le sillage de la création récente du Haut Conseil de la communauté scientifique nationale à l'étranger, organe consultatif rattaché directement à la présidence de la République. Sa mission consiste à mobiliser l'expertise des chercheurs, ingénieurs et médecins de la diaspora afin de l'intégrer aux projets nationaux de développement et d'innovation. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dirigé par Kamel Baddari, constitue le principal maître d'œuvre de cette initiative présidentielle.

Khalil Aouir

BIOSÉCURITÉ

L'Algérie devient un centre de référence

NOUVELLE RECONNAISSANCE continentale pour l'Algérie dans le domaine de la santé publique. L'Institut Pasteur d'Algérie a été promu Centre régional d'excellence en biosécurité et biosûreté pour l'Afrique du Nord par les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC). Une mission qui fera du pays un acteur majeur de la formation, de l'expertise et de la prévention des risques biologiques sur le continent. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Santé.

Ce nouveau statut conforte la mission de l'Institut Pasteur d'Algérie en tant qu'établissement national de référence au service de la santé publique. Il lui permettra de jouer un rôle accru dans le développement des capacités régionales en matière de biosécurité, à travers l'organisation de formations spécialisées, le partage d'expertise, l'accompagnement technique des pays de la région ainsi que le renforcement de la coopération scientifique entre les Etats d'Afrique du Nord.

Cette consécration constitue une reconnaissance continentale de la qualité des compétences scientifiques, des infrastructures et de l'expertise développées par l'Institut Pasteur d'Algérie dans les domaines de la biosécurité, de la biosûreté et de la gestion des risques biologiques. Elle témoigne également de la confiance accordée par les instances sanitaires africaines aux capacités des institutions scientifiques algériennes.

Pour les autorités sanitaires, cette désignation consolide également la position de l'Algérie en tant que pôle régional de compétences dans les domaines de la prévention, de la maîtrise des risques biologiques et du développement des ressources humaines spécialisées, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité sanitaire aux niveaux national, régional et continental.

Premier acte concret de cette nouvelle mission régionale, l'Institut Pasteur d'Algérie accueille sur son site de Sidi Fredj, depuis hier et jusqu'au 3 juillet prochain, une session régionale de formation de premier niveau en ingénierie du confinement biologique (Biocontainment Engineering). Organisée sous l'égide d›Africa CDC, cette formation réunit des experts et des spécialistes issus de plusieurs pays d'Afrique du Nord, sélectionnés par l'institution africaine.

Cette initiative vise à renforcer les compétences techniques des participants en matière de conception, de gestion et de maintenance des infrastructures de confinement biologique, un domaine devenu essentiel pour prévenir les risques liés aux agents pathogènes et améliorer la préparation des systèmes de santé face aux menaces sanitaires émergentes.

Pour rappel, cette désignation est l'aboutissement d'un processus d'évaluation rigoureux engagé en octobre 2025 avec le dépôt du dossier de candidature de l'Institut. Celui-ci a été suivi, en février 2026, par une mission d'experts d›Africa CDC chargée d'évaluer les capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles de l'établissement. A l'issue de cette visite, l'Institut Pasteur d'Algérie a été officiellement retenu comme Centre régional de référence pour l'Afrique du Nord.

A travers cette reconnaissance et les missions qui en découlent, le ministère de la Santé réaffirme son engagement en faveur du développement de la biosécurité et de la biosûreté, du renforcement de la résilience des systèmes de santé et de la consolidation de la sécurité sanitaire en Algérie, en Afrique du Nord et sur l'ensemble du continent africain.

Sihem Bounabi

LÉGISLATIVES

La diaspora répond présent aux urnes

À deux jours du scrutin législatif du 2 juillet, la communauté nationale établie à l'étranger poursuit sa participation aux élections dans plusieurs pays. Les Algériens de l'étranger accomplissent leur devoir électoral dans des conditions d'organisation jugées satisfaisantes, témoignant de leur attachement aux institutions de leur pays et de leur volonté de contribuer à la désignation de leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale (APN).

En Espagne, où le vote se poursuit pour le troisième jour consécutif, les centres électoraux enregistrent une affluence régulière des membres de la communauté nationale. Au consulat d'Algérie à Alicante, de nombreux électeurs se sont déplacés pour choisir leurs représentants à l'APN.
Le délégué de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) à Alicante, Mustapha Yettou, a assuré que « l'opération électorale se déroule dans des conditions normales, conformément aux dispositions de la loi et aux procédures en vigueur ». Il a précisé que les bureaux de vote ont ouvert à l'heure prévue et que « tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés afin de permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote dans les meilleures conditions ».
Il a également souligné que les autorités compétentes suivent en permanence le déroulement du scrutin dans l'ensemble des bureaux de vote afin de remédier à toute anomalie éventuelle et de garantir l'intégrité de l'opération électorale.
Le consulat d'Algérie à Alicante compte 10 306 électeurs, répartis sur sept bureaux de vote implantés à Alicante, Valence, Murcie, Séville, Almeria, Malaga et Castellón. Il convient de rappeler que l'ambassade d'Algérie en Espagne abrite également le siège de la coordination de l'ANIE pour la huitième circonscription géographique de la communauté nationale à l'étranger, qui couvre 19 représentations diplomatiques et consulaires réparties dans 14 pays.



En Bulgarie, les opérations de vote ont officiellement débuté mardi matin à l'ambassade d'Algérie à Sofia. La représentation diplomatique a mis en place l'ensemble des dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement du scrutin et permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote dans les meilleures conditions.
À cette occasion, l'ambassade a renouvelé son appel aux membres de la communauté algérienne résidant en Bulgarie afin qu'ils participent massivement à cette échéance électorale « en toute liberté et responsabilité ». « Votre participation est l'expression de la citoyenneté et une contribution à la construction de l'avenir de la patrie », a souligné la représentation diplomatique.
En France, la communauté nationale poursuivait également, lundi, sa participation au scrutin, notamment dans les centres de vote de Créteil et de Vitry-sur-Seine. Dès l'ouverture des bureaux, de nombreux électeurs se sont déplacés pour accomplir leur devoir civique dans le cadre du renouvellement de l'Assemblée populaire nationale. Malgré les fortes chaleurs qui touchent actuellement plusieurs régions françaises, les membres de la communauté algérienne ont répondu présents, réaffirmant leur attachement à leur pays d'origine et leur volonté de contribuer, par leur vote, au renforcement des institutions nationales. En Tunisie, le scrutin revêt une dimension particulière. Au consulat général d'Algérie à Tunis, le vote s'est déroulé dans une ambiance empreinte d'émotion et de ferveur patriotique. Les youyous, les drapeaux nationaux et les retrouvailles entre les membres de la communauté ont transformé cette journée électorale en un véritable moment de communion.
Dans ce lieu hautement symbolique, qui avait abrité durant la Guerre de libération nationale le ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG) du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), de nombreux électeurs, souvent issus de la troisième ou de la quatrième génération d'Algériens établis en Tunisie, ont tenu à accomplir leur devoir civique. Tous ont affirmé que l'éloignement géographique et le passage des générations n'ont en rien entamé leur attachement à l'Algérie. Pour beaucoup, le vote dépasse le simple exercice d'un droit civique et constitue une manière de préserver le lien avec la mère patrie et de transmettre cet héritage aux nouvelles générations.

Aymen D.

ZONES ÉPARSES

Le Grand Sud vote



LA CAMPAGNE électorale a baissé le rideau, laissant place au silence électoral avant le rendez-vous des urnes du 2 juillet. Parallèlement, les opérations de vote ont débuté, hier, dans les bureaux de vote itinérants déployés dans plusieurs wilayas du Grand Sud, conformément aux dispositions réglementaires prévoyant un vote anticipé de 72 heures dans les zones éparses.
Dans ce contexte, l'analyste politique Hacène Kacimi a affirmé, hier, que ce scrutin marque une étape déterminante dans la vie politique nationale et a exhorté les citoyens à participer massivement au vote. Intervenant sur les ondes de la Radio algérienne, l'analyste est revenu sur l'évolution de l'institution parlementaire depuis l'indépendance et l'élection de l'Assemblée constituante, le 20 septembre 1962. Il a rappelé que « les défis du Parlement sont étroitement liés à ceux de l'Etat », estimant que « chaque pouvoir institutionnel joue un rôle déterminant dans le fonctionnement des institutions et la consolidation de l'Etat de droit ».
Evoquant les réformes engagées ces dernières années, notamment le nouveau découpage administratif et le renforcement des prérogatives de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Hacène Kacimi a soutenu que ces mesures contribuent à améliorer l'efficacité du processus électoral.
« L'objectif était de consacrer l'indépendance de l'ANIE, qui assure désormais la préparation, l'organisation et la supervision de l'ensemble du processus électoral », a expliqué Hacène Kacimi, précisant que « l'administration se limite à un appui logistique, en mettant à sa disposition les moyens humains et matériels nécessaires pour garantir le bon déroulement du scrutin ».
En attendant l'ouverture générale des bureaux de vote, prévue le 2 juillet, l'ANIE a annoncé, dans un communiqué, le lancement, hier, des opérations électorales dans les bureaux de vote itinérants des wilayas du Grand Sud. Ce dispositif, qui prévoit un vote avancé de 72 heures, vise à permettre aux électeurs des zones éparses d'exercer leur droit de vote, conformément à la réglementation en vigueur.
Selon les délégations de l'ANIE, ces bureaux sont répartis dans les wilayas d'Ouargla, d'Illizi, d'In Guezzam et de Tamanrasset afin de faciliter le vote des populations vivant dans les régions éloignées.
Dans la daïra d'El-Borma, dans la wilaya d'Ouargla, six bureaux de vote itinérants ont été ouverts au profit de 8 597 électeurs, appelés à départager huit listes en compétition. La wilaya compte au total 531 bureaux de vote pour un corps électoral de 211 782 inscrits, selon les chiffres de l'ANIE. A In Guezzam, quatre bureaux itinérants couvrent les zones éparses des communes d'In Guezzam et de Tin-Zaouatine. Trois ont commencé à accueillir les électeurs, tandis que le quatrième est concerné par un vote avancé de 48 heures. Au total, 5 878 électeurs sont concernés par ce dispositif. A Illizi et à Tamanrasset, respectivement neuf et sept bureaux de vote itinérants permettent également aux électeurs des zones éparses d'accomplir leur devoir électoral. Les représentants de l'ANIE ont assuré que « l'ensemble des moyens organisationnels et logistiques ont été mobilisés afin de garantir le bon déroulement du scrutin dans ces régions ».

Khalil Aouir

2 JUILLET

Les poids lourds mis à l'arrêt

POUR GARANTIR un déroulement serein des élections législatives du 2 juillet, les autorités ont décidé de restreindre temporairement la circulation de certains véhicules de transport de marchandises. Une mesure préventive qui s'inscrit dans le dispositif national de sécurisation mis en place à l'occasion de cette importante échéance électorale.
Dans un communiqué, la Gendarmerie nationale a précisé, hier, que cette mesure concerne les véhicules assurant le transport de marchandises, notamment le gravier, le sable, le bois de toutes sortes ainsi que les autres matériaux de construction. Les véhicules destinés au transport de carburants sont également concernés par cette interdiction.
Le communiqué indique, en outre, que le transport ferroviaire de marchandises sera lui aussi suspendu durant cette période, dans le cadre des dispositions arrêtées pour sécuriser le déroulement de cette échéance électorale.
Selon la même source, cette mesure entrera en vigueur à partir du mercredi 1er juillet 2026 à 00h00 et restera applicable jusqu'au vendredi 3 juillet 2026 à 5h00 du matin.
En outre, les autorités entendent faciliter le déroulement des opérations électorales, assurer la fluidité des déplacements liés à l'organisation du scrutin et garantir les meilleures conditions de sécurité durant cette importante échéance nationale.

M. B.

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Adjal en visite officielle à Abidjan

L'ALGÉRIE et la Côte d'Ivoire franchissent une nouvelle étape dans leur coopération énergétique. Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, est arrivé hier, à Abidjan pour une visite de travail de deux jours, les 29 et 30 juin, consacrée au renforcement du partenariat entre les deux pays dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables. Cette visite s'inscrit dans la continuité du rapprochement engagé ces derniers mois entre Alger et Abidjan. Elle fait suite à la visite effectuée en mars dernier en Algérie par le ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, au cours de laquelle les deux parties avaient affiché leur volonté de bâtir un partenariat stratégique à long terme dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables. Dans cette dynamique, une délégation d'experts ivoiriens s'était rendue en Algérie en mai dernier afin de découvrir les capacités et le savoir-faire algériens sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie énergétique. Cette mission avait également permis d'examiner les possibilités de coopération technique et institutionnelle entre les entreprises et les organismes des deux pays. Au cours de sa visite en Côte d'Ivoire, Adjal sera reçu par le Premier ministre ivoirien. La visite sera également marquée par la signature d'un accord de coopération gouvernementale entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables, fruit des travaux menés ces derniers mois par les équipes d'experts des deux pays. Selon un communiqué du ministère, cet accord doit poser les bases juridiques et institutionnelles de la coopération bilatérale dans le secteur de l'énergie et ouvrir la voie à la mise en œuvre de projets communs, dans le cadre d'un partenariat que les deux pays souhaitent inscrire dans la durée et au bénéfice mutuel. Au-delà du partenariat avec la Côte d'Ivoire, l'Algérie poursuit le renforcement de sa présence énergétique sur le continent africain. Cette orientation s'est déjà traduite par la conclusion d'accords de coopération avec le Niger et le Tchad, illustrant la volonté d'Alger de développer des partenariats durables avec les pays africains.

R. B.

IMPORTATIONS

Les banques autorisées à domicilier les factures incluant le fret

L'ASSOCIATION professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) a informé les banques de la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, de l'autorisation exceptionnelle permettant la domiciliation des factures d'importation incluant les frais de fret. Cette décision, prise à la demande du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, s'accompagne d'une obligation de transmettre un état récapitulatif des montants relatifs aux frais de fret des opérations d'importation traitées au cours du second semestre 2026, a indiqué l'Abef dans un communiqué rendu public hier. Le 4 janvier dernier, l'Abef avait annoncé la prolongation, jusqu'au 30 juin 2026, l'autorisation exceptionnelle pour domiciliter les factures d'importation incluant le fret. Ce délai est désormais prolongé de six mois.

M. B.

CAMPAGNE MOISSON-BATTAGE

Nouvelles mesures pour faciliter la récolte

Dans le cadre de la campagne de moisson-battage 2026, que le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche qualifie d'exceptionnelle tant par les superficies emblavées que par le volume de production attendu, plusieurs mesures ont été mises en place afin de faciliter les opérations de récolte des céréales et d'assurer une prise en charge optimale de leur stockage.



Parmi les principales dispositions figure le lancement de la plateforme numérique «hassad.dz», qui permet aux agriculteurs de solliciter des moissonneuses-batteuses en fonction de leurs besoins. Dans ce sens, plus de 1300 moissonneuses ont été mobilisées par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et la société Agrodrive afin de résorber le déficit enregistré dans plusieurs wilayas et d'assurer le bon déroulement de la campagne.

Le ministère a également assoupli les conditions de livraison des récoltes en autorisant les agriculteurs ne disposant pas de la carte d'agriculteur à remettre leur production aux Coopératives des céréales et des légumes secs (CCLS), selon un communiqué rendu public hier. Cette démarche est toutefois soumise à une déclaration préalable de la production, qui peut être effectuée via la plateforme susmentionnée ou auprès des chefs des subdivisions agricoles les plus proches.

Afin de renforcer davantage les capacités d'intervention sur le terrain, des moissonneuses-batteuses supplémentaires seront mises en service dans le cadre de la convention conclue entre Agrodrive et l'Entreprise publique économique de production de matériel agricole et Trading (PMAT). Le ministère a également décidé d'ouvrir les centres de stockage et de réception des récoltes tout au long de la semaine, y compris les week-ends ainsi que les fêtes nationales et religieuses, avec des horaires de travail élargis afin d'accélérer la prise en charge des récoltes et de réduire les délais d'attente.

Par ailleurs, le département ministériel a souligné, dans son communiqué, que la campagne de cette année se déroule dans des conditions particulièrement favorables pour la réception des céréales. Il a attribué cette amélioration au programme lancé par le président de la République pour la réalisation de centres de stockage de proximité et de silos stratégiques à travers le pays. Ces nouvelles infrastructures ont permis de rapprocher les capacités de stockage des zones de production, de réduire les distances parcourues par les agriculteurs et de limiter les files d'attente constatées lors des précédentes campagnes, garantissant ainsi une collecte des récoltes dans de meilleures conditions.

Des moyens sans précédent ont ainsi été mobilisés à travers l'ensemble du territoire national pour assurer le succès de la campagne de moisson-battage 2026, en commençant par les wilayas du Sud. Cette mobilisation, selon le ministre, traduit la dynamique de transformation que connaît le secteur agricole, conformément aux orientations du président de la République. Une panoplie de mesures été également mise en place, notamment la création de la société Agrodrive, destinée à renforcer la mécanisation agricole.

De plus, ce dispositif prévoit le déploiement de plus de 1 200 camions pour le transport du blé, la formation de plus de 900 conducteurs de moissonneuses-batteuses en partenariat avec le secteur de la formation professionnelle, ainsi que la mise à disposition de 307 centres de stockage de proximité destinés à accueillir les récoltes céréalières.

Lors du lancement de cette campagne, le ministre avait mis en avant le recours au suivi numérique de l'ensemble des opérations logistiques, une mesure visant à améliorer la coordination des différentes étapes de la campagne.

Selon lui, l'ensemble de ces actions a pour objectif d'accroître les rendements, de réduire les pertes après récolte et d'améliorer l'organisation des opérations de collecte et de stockage. Elles constituent une nouvelle étape vers la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale.

Rim Boukhari

NOUVEAU RECORD POUR SAIDAL

Le chiffre d'affaires bondit de 98 %

LE GROUPE pharmaceutique public Saidal a franchi un nouveau cap en enregistrant un nouveau record en 2025. C'est ce qui ressort de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du groupe tenue, hier à Alger, au cours de laquelle elle a approuvé le rapport du Conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice écoulé.

Un exercice marqué par des performances qualifiées d'historiques, témoignant de la dynamique de croissance engagée par le leader national de l'industrie pharmaceutique. Cette réunion a mis en lumière les résultats réalisés par le groupe, qui traduisent «la pertinence de sa vision stratégique, l'engagement de ses ressources humaines et la confiance renouvelée de ses partenaires», a noté le groupe dans un communiqué. Au terme de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires du groupe a atteint un niveau record de 44,04 milliards de dinars, enregistrant une progression exceptionnelle de 98,43 % par rapport à l'année précédente. Une performance qui confirme «l'accélération de la croissance du groupe et le renforcement de sa position sur le marché national du médicament», est-il ajouté de même source. Cette dynamique s'est également reflétée dans l'activité industrielle. Le volume de production a atteint 144,334 millions d'unités de vente, soit une hausse de 9,70 %, illustrant le renforcement continu des capacités de production du groupe et son engagement à garantir un approvisionnement régulier du marché national en médicaments. Les indicateurs financiers confirment également une nette amélioration de la performance opérationnelle. La valeur ajoutée a progressé de 88,05 %, tandis que l'excédent brut d'exploitation a enregistré une croissance remarquable de 358,48 %, traduisant une meilleure maîtrise des coûts et une optimisation de l'activité. Les résultats de l'exercice font également ressortir une forte progression de la rentabilité. Le résultat d'exploitation a bondi de 243,27 %, alors que le résultat net a enregistré une hausse de 263,23 %, confirmant la capacité de Saidal à conjuguer efficacité industrielle, performance financière et création de valeur. A travers ces résultats, le groupe public affirme consolider sa place d'acteur stratégique de l'industrie pharmaceutique nationale et poursuivre sa trajectoire de modernisation, avec l'ambition de renforcer davantage sa contribution à la sécurité sanitaire du pays et au développement de la production pharmaceutique locale.

Hamid B.

POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE CROISSANTE DE L'ÉTÉ

L'Algérie augmente sa production d'eau potable

Pour répondre à la demande croissante en eau potable durant la saison estivale, les pouvoirs publics s'appuient sur la coordination de toutes les parties concernées, optant pour une augmentation des volumes d'eau en provenance des barrages et des stations de dessalement de l'eau de mer notamment. C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, lequel est revenu sur la stratégie de diversification des sources d'approvisionnement adoptée par l'Algérie.

C'est un plan spécial qu'ont adopté les pouvoirs publics pour augmenter la production d'eau potable en vue de garantir un approvisionnement régulier durant l'été, où la demande augmente considérablement. Les préparatifs de la saison estivale ont été, en effet, au centre de l'intervention du ministre de l'Hydraulique qui s'est exprimé hier sur les ondes de la Radio nationale. Celui-ci a mis en avant l'étroite collaboration entre l'ensemble des services concernés. Ainsi, les volumes d'eau provenant des barrages et des stations de dessalement ont été augmentés, et ce en coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'avec les walis, a expliqué le ministre.

M. Bouzegza a, en outre, fait savoir que les wilayas du Nord ont bénéficié de quantités supplémentaires grâce aux stations de dessalement de l'eau de mer, tandis que des systèmes d'interconnexion à distance ont été mis en place dans plusieurs wilayas de l'intérieur afin de diversifier les sources d'approvisionnement et d'assurer la continuité du service, selon le ministre.

Les préparatifs pour cette période ont également permis, a-t-il ajouté, la mise en service de 91 nouveaux forages, dans le cadre d'un programme prévoyant la réalisation de 400 puits en plus de 100 réservoirs d'eau, afin de renforcer les capacités de stockage et d'améliorer l'alimentation en eau potable durant la période de forte consommation.



Lounes Bouzegza, ministre de l'Hydraulique.

La stratégie nationale visant la diversification des sources d'approvisionnement pour faire face au stress hydrique, laquelle est axée sur le dessalement de l'eau de mer, les eaux de surfaces, l'exploitation des eaux souterraines et la réutilisation des eaux usées épurées, a été, en outre, mise en avant par Lounès Bouzegza.

Le ministre a, dans ce sens, affirmé que les programmes de réalisation des stations de dessalement d'eau de mer constituent «l'un des plus importants acquis stratégiques», concrétisés sous l'impulsion du président de la République, en raison de leur rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité hydrique du pays. Pour preuve, 40 % de l'eau consommée en Algérie est aujourd'hui de l'eau dessalée, ce qui reflète les progrès accomplis dans la diversification des sources d'approvisionnement en eau, a signalé M. Bouzegza, poursuivant que l'Algérie connaît une situation hydrique «confortable», et ce grâce à la stabilisation progressive des programmes de distribution de l'eau potable dans l'ensemble des wilayas, selon le ministre.

Le ministre a affirmé que les stations de dessalement constituent un atout stratégique et un choix judicieux pour l'Etat algérien afin de diversifier ses ressources en eau. Le pays compte 19 stations de dessalement, totalisant une capacité de production de 3,8 millions de mètres cubes par jour, auxquelles s'ajoutent 12 unités de plus petite taille totalisant 300 000 mètres cubes par jour. L'objectif à terme, a assuré M. Bouzegza, est d'assurer un approvisionnement continu en eau à l'ensemble des régions du Nord et aux Hauts Plateaux.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ HYDRIQUE

Ce sont autant d'acquis que les pouvoirs publics entendent renforcer, à travers la mobilisation et la multiplication des efforts visant la réalisation de la sécurité hydrique du pays. Le ministre a d'ailleurs fait part de l'approbation par le président de la République d'un programme complémentaire majeur destiné à renforcer l'approvisionnement en eau potable.

Ce dernier comprend 43 projets complémentaires, dotés d'une enveloppe financière de 5 000 milliards de centimes, visant à améliorer le service public de l'eau et à répondre aux besoins croissants des citoyens. Le ministre a, en outre, annoncé la mise en service de 26 nouvelles stations d'épuration des eaux usées avant la fin de l'année en cours, dans le cadre du renforcement des capacités de traitement et de la réutilisation des eaux usées, «contribuant ainsi à la préservation des ressources hydriques et au soutien de différents usages, notamment dans le secteur agricole».

Pour ce qui est des wilayas du sud du pays, le ministre a affirmé que ces dernières ont bénéficié de grands projets stratégiques visant à renforcer la sécurité hydrique et à garantir l'approvisionnement en eau potable, notamment à travers la réalisation de stations de déminéralisation, de projets de transfert d'eau et de forages profonds, contribuant ainsi à sécuriser les ressources en eau et à améliorer le service public au profit des populations du Sud.

M. Bouzegza a également abordé la question de l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur, notamment pour ce qui est de la gestion.

Il a ainsi insisté sur la nécessité de recourir à la gestion à distance et de moderniser les systèmes de gestion, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité de l'administration des ressources et des infrastructures hydrauliques, tout en assurant une distribution de l'eau plus efficace et plus équitable.

Lilia Aït Akli

HYDROCARBURES ET PETROCHIMIE

Vers une coopération renforcée entre l'Algérie et l'Iran

LES PERSPECTIVES de coopération et d'investissement entre l'Algérie et l'Iran dans le domaine des hydrocarbures ont été passées en revue par le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le président de la société iranienne Industrial Pioneers Farayand Co. (IPF), Faramarz Ekhteraei, reçu au siège du ministère en présence de plusieurs cadres et responsables des deux parties. L'intérêt et la volonté de la société iranienne à renforcer sa présence en Algérie ont été exprimés à cette occasion.

C'est dans les domaines de l'ingénierie industrielle pétrolière et gazière et de la réalisation de projets énergétiques, notamment dans les activités de raffinage, de pétrochimie et de produits pétrochimiques à forte valeur ajoutée, en particulier le polypropylène et ses dérivés, ainsi que le développement des installations de traitement, l'amélioration des performances industrielles et le renforcement des capacités de production et de transformation que le Groupe Sonatrach et la société IPF entendent coopérer. Le ministère des Hydrocarbures, qui est revenu dans un communiqué sur cette rencontre, a indiqué que les deux parties ont également évoqué les perspectives de partenariat dans la conception et la réalisation d'unités industrielles spécialisées, le développement d'équipements destinés à l'industrie pétrolière et gazière, le traitement des eaux industrielles, ainsi que l'intégration de solutions technologiques modernes à toutes les étapes de la production et de la transformation, en vue de renforcer l'efficacité opérationnelle et de générer une plus grande valeur ajoutée à l'économie nationale.

Une orientation qui s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de l'Algérie, à travers Sonatrach, qui ambitionne de valoriser davantage ses hydrocarbures en vue de créer de la valeur ajoutée.

INTÉRÊT D'IPF POUR L'ALGÉRIE

C'est dans cette optique que l'expertise et le savoir-faire de la société iranienne en la matière tombent à point nommé. Le ministre des Hydrocarbures a, à cette occasion, souligné l'importance d'élargir la coopération avec la société iranienne, au regard de son expertise technique et de ses capacités industrielles, ainsi qu'en matière d'ingénierie dans la réalisation de projets énergétiques et industriels.

Il a, dans ce sens, invité la société iranienne à renforcer sa présence en Algérie et à intensifier ses contacts avec le Groupe Sonatrach et les entreprises nationales du secteur afin d'examiner les opportunités d'investissement et de partenariat disponibles, notamment dans les projets liés au raffinage, à la pétrochimie et au développement des infrastructures industrielles.

M. Arkab a également insisté sur l'importance du transfert de technologies et d'expertises, de l'encouragement de la production locale, ainsi que du développement des compétences nationales, conformément à la stratégie du secteur visant à renforcer le contenu local et à promouvoir le tissu industriel national.

Pour sa part, M. Ekhteraei a exprimé l'intérêt de la société à conforter sa présence sur le marché algérien et à développer des partenariats à long terme avec le Groupe Sonatrach et les entreprises nationales, soulignant la disposition de la société à mettre son expertise dans les domaines de l'ingénierie, de la conception industrielle et de la réalisation de projets énergétiques au service des programmes de développement du secteur des hydrocarbures en Algérie, et à contribuer à la concrétisation de projets industriels à forte valeur ajoutée reposant sur les technologies les plus récentes et les solutions innovantes.

La délégation d'IPF a également exposé les capacités techniques et industrielles dont dispose la société, particulièrement dans les domaines de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la réalisation de projets industriels, en sus de la conception et de l'équipement d'unités de traitement et de transformation dans les secteurs du pétrole, du gaz et des industries chimiques, exprimant le souhait de la société d'explorer de nouvelles opportunités de coopération en Algérie dans le cadre de partenariats fondés sur l'intérêt mutuel mais aussi sur le transfert de connaissances et de technologies.

L. A. A.

ACCUEIL DES ENFANTS DE LA DIASPORA

Un été pour renouer avec l'Algérie

Le ministère de l'Éducation nationale accélère les préparatifs en vue du lancement du programme éducatif estival destiné aux enfants de la communauté nationale établie à l'étranger. Cette initiative vise à permettre aux jeunes Algériens de la diaspora de renforcer leurs liens avec leur pays d'origine, de découvrir son histoire et sa culture, tout en consolidant leur maîtrise de la langue nationale.

Dans cette perspective, le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a reçu, au siège du ministère, le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaïb. Cette réunion, à laquelle ont pris part des cadres des deux secteurs, a été consacrée à la finalisation des derniers préparatifs relatifs à l'accueil des bénéficiaires et à la mise en œuvre du programme éducatif et culturel prévu durant les vacances d'été.

À cette occasion, le ministre de l'Éducation nationale a salué la qualité de la coordination entre les deux départements ministériels, soulignant que l'ensemble des moyens humains, organisationnels et pédagogiques ont été mobilisés afin de garantir le succès de cette initiative.

Il a rappelé que ce programme s'inscrit dans le cadre de l'intérêt accordé par les pouvoirs publics, sous l'impulsion du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la communauté nationale vivant à l'étranger. L'objectif est de renforcer l'attachement des jeunes générations à leur pays d'origine, tout en développant leur connaissance de la langue nationale, de l'histoire de l'Algérie, de sa culture et de ses valeurs.

Le ministre a également assuré que les établissements scolaires retenus sont prêts à accueillir les enfants de la diaspora à travers un programme riche associant apprentissage, formation, activités culturelles et loisirs. Une approche pédagogique adaptée à cette catégorie de bénéficiaires a été élaborée afin de faciliter leur intégration et de consolider leur sentiment d'appartenance à la nation.



Au-delà de sa dimension éducative, cette initiative se veut une véritable immersion dans le patrimoine algérien. Le programme comprend ainsi des activités culturelles, touristiques et récréatives permettant aux participants de découvrir les richesses historiques, culturelles et civilisationnelles du pays. Les bénéficiaires profiteront également de méthodes pédagogiques modernes, notamment de l'apprentissage entre pairs, destiné à favoriser les échanges entre les jeunes et à faciliter leur intégration. Des visites de sites historiques, culturels et touristiques sont également prévues, en coordination avec plusieurs secteurs ministériels et les autorités locales, afin de leur offrir une meilleure connaissance du patrimoine national.

De son côté, le secrétaire d'État chargé de la Communauté nationale à l'étranger a salué la réactivité du ministère de l'Éducation nationale depuis le lancement du projet. Il a estimé que ce programme répond aux attentes exprimées par les familles de la diaspora, notamment en matière d'apprentissage de la langue nationale et de découverte de l'histoire, de la culture et des valeurs de l'Algérie.

Selon lui, cette initiative constitue une expérience novatrice alliant dimensions éducative, culturelle et citoyenne, tout en contribuant au renforcement de l'identité nationale des jeunes générations établies à l'étranger.

Les deux parties sont, par ailleurs, convenues de mettre en place l'ensemble des dispositions organisationnelles nécessaires afin d'inviter les parents de la communauté nationale à inscrire leurs enfants via la plateforme numérique dédiée. Ce dispositif permettra d'assurer une gestion efficace des inscriptions et une répartition optimale des bénéficiaires, en tenant compte des flux de la diaspora durant la saison estivale.

À l'issue de la réunion, les responsables ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la coordination entre les deux secteurs afin d'assurer un lancement réussi de ce programme, appelé à devenir un rendez-vous annuel contribuant au renforcement des liens entre les enfants de la diaspora et leur pays d'origine, tout en préservant leur identité nationale et leur héritage culturel.

Lynda Louifi

DROGUES

La grande offensive auprès des jeunes

LA PRÉVENTION contre les drogues passe à la vitesse supérieure. Le ministère de la Jeunesse a déployé, depuis hier et jusqu'au 8 juillet prochain, une vaste campagne nationale de sensibilisation contre les drogues et les substances psychotropes. Mobilisant plus de 2 800 établissements de jeunesse, 500 colonies de vacances et des centaines d'associations, cette opération ambitionne de toucher plus de trois millions de jeunes.

Face aux ravages des drogues et des substances psychotropes, les pouvoirs publics renforcent leur dispositif de prévention. A l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, le ministère de la Jeunesse organise une nouvelle édition de la « Semaine de sensibilisation pour la prévention contre les drogues », placée cette année sous le slogan : « Jeunesse consciente… un avenir sans drogues ». Cette initiative s'inscrit dans le cadre des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en faveur de la protection de la jeunesse, de son épanouissement et de son implication dans la vie publique. L'ambition est de faire de la prévention un réflexe collectif en multipliant les espaces de dialogue, d'information et d'accompagnement au plus près des jeunes.

Pendant dix jours, les établissements de jeunesse, les maisons des Jeunes, les colonies de vacances, les espaces publics et les plates-formes numériques accueilleront un programme particulièrement riche. Des conférences, des ateliers, des rencontres de proximité ainsi que des activités sportives, culturelles et éducatives seront organisés afin de sensibiliser les adolescents et les jeunes adultes aux conséquences sanitaires, sociales et psychologiques liées à la consommation de drogues. Le ministère mise sur une approche participative associant les différents secteurs concernés, les institutions publiques, les collectivités locales ainsi que le mouvement associatif. Les organisations de jeunesse ayant bénéficié d'un financement pour leurs projets de prévention seront pleinement mobilisées afin de renforcer la portée de cette campagne et de relayer les messages de sensibilisation jusque dans les quartiers et les communes les plus éloignés.

Avec plus de 2 800 établissements de jeunesse et plus de 500 colonies de vacances mobilisés, le dispositif entend toucher directement plus de trois millions de jeunes à travers l'ensemble du territoire national. Les réseaux sociaux et les espaces médiatiques seront également mis à contribution afin d'élargir la diffusion des messages de prévention et d'encourager les jeunes à devenir eux-mêmes des acteurs de cette mobilisation.

Le ministère a rappelé que la prévention repose également sur un travail de proximité mené tout au long de l'année. Les 500 cellules d'écoute et les plus de 450 Clubs santé jeunes relevant du secteur continueront ainsi à jouer un rôle central dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes confrontés à des situations de vulnérabilité ou à des comportements à risque.

Ces structures offrent des espaces d'échange où les jeunes peuvent être écoutés, conseillés et orientés vers les dispositifs adaptés. Elles constituent aujourd'hui l'un des piliers de la politique de prévention développée par le secteur, favorisant une intervention précoce avant que les situations ne deviennent plus complexes.

Sihem Bounabi

NOUVEL ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LE CSJ ET L'UNICEF

Un pacte pour la jeunesse de demain

LE PARTENARIAT entre le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) et l'Unicef entre dans une nouvelle phase. Le ministre de la Jeunesse, chargé du CSJ, Moustafa Hidaoui, et la représentante de l'Unicef en Algérie, Katerina Johansson, ont procédé à la signature du plan d'action conjoint 2026/2027, ouvrant ainsi un nouveau cycle de coopération consacré au renforcement de la place des jeunes dans la société. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

La signature de ce nouveau plan d'action entre le CSJ et l'Unicef ambitionne de renforcer la participation des jeunes à la vie publique, de soutenir leurs initiatives et de développer leurs compétences, traduisant une volonté commune de faire de la jeunesse un acteur incontournable des politiques publiques et du développement du pays, et ce dans une démarche participative et durable, a précisé la même source.

Cette nouvelle feuille de route s'appuie sur les acquis du programme de coopération 2024/2025, dont les « résultats positifs » ont conforté les deux partenaires dans leur volonté d'aller plus loin. Pour le ministère, ce bilan témoigne de « la solidité du partenariat » et de l'efficacité des actions menées conjointement pour favoriser l'engagement des jeunes.

Fortes de cette expérience, les deux institutions entendent désormais élargir le champ de leur coopération en développant des programmes plus ciblés, davantage en phase avec les attentes exprimées par les jeunes et les mutations que connaît la société algérienne.

Dans cette perspective, le plan d'action 2026/2027 prévoit un ensemble de programmes destinés à renforcer la participation des jeunes à la vie publique et à encourager leur implication dans les dynamiques de développement. Les actions programmées portent notamment sur le développement des compétences, l'accompagnement des initiatives locales, la promotion de l'innovation, la valorisation du volontariat ainsi que le soutien aux projets portés par les jeunes.

La feuille de route prévoit également de consolider les mécanismes de concertation afin de favoriser un dialogue permanent entre les institutions et la jeunesse. L'objectif est de permettre aux jeunes de contribuer davantage à la réflexion sur les politiques publiques et de faire entendre leurs préoccupations dans les espaces de décision.

Sihem Bounabi

Des tenants et des aboutissants de l'émigration du Prophète à Médine

L'année suivante, une douzaine de médinois prêtèrent au Prophète serment de fidélité et lui demandèrent un missionnaire enseignant. Le Prophète désigna aussitôt un de Ses compagnons dévoués Mus'ab pour initier les citoyens de Médine à la nouvelle religion. L'activité de cet émissaire du Prophète, que Dieu agrée son âme, fût couronnée d'un succès éclatant, si bien, qu'il conduisit l'année d'après, un contingent de soixante-treize nouveaux convertis, à la Mecque, lors du pèlerinage. Ceux-ci invitèrent le Prophète ainsi que les autres Musulmans Mecquois à immigrer en leur ville, promettant de les protéger et de les traiter comme les membres de leurs propres familles.



Après l'émigration du Prophète à Médine, cette ville sacrée, connut l'instauration d'un nouveau climat, climat d'amour et de fraternité sans discrimination aucune entre les différentes ethnies qui s'y trouvèrent. En effet, pour mieux intégrer les « Mouhadjirine » le Prophète Salut Divin Sur Lui, les unit sa par une sorte de pacte de fraternité, à un nombre égal de Médinois.

Quiconque médite sur cette amitié fraternelle entre Mouhadjirine (émigrés) et Ançar (résidents de Médine), qui ne peut être le fait d'une action humaine, mais plutôt de celui guidé par la Grâce de Dieu et Sa Miséricorde, comprendra aisément comment ces gens ont pu triompher de tous leurs ennemis païens, chrétiens et juifs, malgré leur nombre réduit et l'insuffisance de leurs moyens. Ainsi les Ançars se furent dévoués corps et âme à leurs frères les Mouhadjirine.

C'est ainsi que le Saint Coran relate cet événement solennel de fraternité en ces termes élogieux que voici : « Le butin revient également aux émigrés, ceux qui furent expulsés de leurs foyers et dépouillés de leurs biens, cependant qu'ils quêtaient la grâce et l'amour de Dieu en combattant pour la cause de Dieu et en portant secours son Messager. Ceux-là sont les vrais croyants. Le butin est aussi pour ceux qui, établis dans leurs foyers et aussi dans la vraie foi, accueillent avec effusion ceux qui cherchent un asile auprès d'eux, n'éprouvent nulle envie, pour ce qui est octroyé à ces émigrés, et n'hésitent pas à s'en priver en leur faveur, fussent-ils eux-mêmes dans le besoin. Ceux qui se gardent ainsi de l'avarice seront en vérité, les bien heureux » (Sourate Exode verset 8-9).

Il est vain de chercher à démontrer par la plume, la supériorité de cette fraternité quant à sa noblesse et sa pureté à la fraternité tribale ou raciale. Cette fraternité reposant sur l'entraide et la justice faisait d'eux , comme nous l'avons souligné dans les développements précédents, des héritiers l'un de l'autre passant avant même les proches parents, jusqu'au moment où une disposition coranique vient annuler cet aspect de la succession, à savoir : « Les liens de consanguinité auront désormais selon le Livre de Dieu , priorité , en cas de succession , sur ceux unissant les croyants de Médine aux émigrés de la Mecque; tout au plus pourront-ils disposer bénévolement d'une partie de leurs biens en faveur de leurs affiliés. Ainsi en décide formellement l'Ecriture » (Sourate les Coalisés verset 6).

Le Prophète Mohammed, Salut divin Sur Lui, décida ensuite que le développement total de l'homme serait mieux atteint, si l'on coordonnait la religion et la politique, comme deux éléments d'un seul tout. Il appela alors les représentants des musulmans, ainsi que ceux des non musulmans de la région : Arabes, juifs, chrétiens et autres, leur suggéra la création d'une cité état à Médine. D'accord avec eux, il la dota d'une constitution écrite, la première de ce genre, dans le monde ou l'on définit les devoirs et droits des citoyens d'une part et les relations du chef de l'Etat avec l'ensemble de la Communauté d'autre part.

C) DES PREMIERS FONDEMENTS DE L'ETAT ISLAMIQUE

α - Pourquoi une constitution ?

L'Islam bouleversera les structures de la société antéislamique. Il affaiblit les relations familiales établies précédemment sur les liens du sang et édifia une Communauté guidée par un nouveau critère : la foi. L'analyse schématique des rouages institutionnels du clan mettra en relief la révolution opérée en ce domaine.

En effet, le chef de famille était le personnage central du clan. Autour de lui gravitaient tous les autres membres liés par la parenté. Leurs maisons ou leurs tentes étaient disposées selon un ordre de préséance défini par le degré de parenté.

Le clan exerçait son autorité sur un territoire déterminé qui devenait une classe gardée. A proximité, mais en dehors des limites territoriales, vivaient les étrangers. On en notait trois catégories : les mawlâ ou clients, les halifs et les jars (voisins) liés au clan par un pacte d'alliance temporaire. Ces trois groupes sociaux bénéficiaient de la protection du clan sans en avoir pour autant les mêmes droits.

Au-dessus du clan une assemblée (le malâ) regroupait les chefs. Elle n'avait aucun pouvoir exécutif. Chaque clan gardait son indépendance, contestant tout pouvoir à des lois supérieures aux siennes. Les qorayshites étaient divisés, quant à eux, en dix grandes familles complètement autonomes les unes des autres qui entretenaient des relations de bon voisinage et se partageaient certaines fonctions inhérentes à la bonne marche de la cité mekkoise.

Sans la protection d'un clan, l'individu était totalement désemparé. Le Prophète Mohammed - Salut Divin Sur Lui- vécut cette situation avant d'émigrer à Médine où il établit en l'an I de l'Hégire (623 J C), un acte écrit, divisé en articles qui régissait la vie de la communauté musulmane en pleine évolution, en y incluant les tribus juives de la ville. En ce qui concerne ces tribus, la démarche du Prophète s'inscrivait dans le cadre de cette orientation coranique : « Dis : « O gens des Ecritures, convenons les uns et les autres de ce point commun entre nous, à savoir de n'adorer que Dieu seul, sans lui adjoindre d'associé, de ne pas nous prendre les uns et les autres pour divinités, en dehors de Dieu. S'ils se détournent dites leur Soyez témoins qu'à Dieu seul, nous nous soumettons ». (Sourate Famille dite « de 'Imrān » Verset 64).

Ce traité qui pose les premiers fondements de l'Etat islamique se caractérisait par un esprit libéral et par une tolérance exemplaire. C'est donc la première Constitution écrite du monde, une Constitution qui consacrait l'aide mutuelle et fraternelle entre les membres de la Communauté.

B - PORTÉE DE LA CONSTITUTION DE MÉDINE

Selon la terminologie de l'époque contemporaine, le terme de «Constitution » correspond bien à ce document. Bien qu'ayant été en quelque sorte une déclaration d'une constitution, ce texte a réuni tout ce dont une constitution contemporaine peut définir, c'est-à-dire les grandes lignes organisant les relations d'un Etat avec ses citoyens et avec l'Extérieur.

Cette Constitution que Dieu, Gloire à Lui Seul, a inspirée au Saint Prophète, suffit de dire que la société musulmane, a été constituée dès sa naissance sur des fondements constitutionnels.

Il est évident que ces fondements ont été nécessaires pour l'application de la législation musulmane.

Ce simple rappel annule les allégations de ceux qui ferment les yeux devant cette Vérité éclatante. Malgré cette Vérité historique, ces gens prétendent que l'Islam, n'est qu'une religion liant l'homme à son Seigneur, dépourvu de fondements nécessaires à la constitution d'un Etat. Cela n'est pourtant qu'une ruse périmée que les spécialistes de l'invasion culturelle et les serviteurs du colonialisme utilisaient pour entraver l'essor de l'Islam dans les sociétés musulmanes.

Bref, la naissance de la société musulmane a bien eu lieu dans le cadre d'une ossature d'un Etat nouveau, et ce document historique en est la preuve éclatante.

En outre, ce document révèle le traitement équitable dont le Saint Prophète, Salut Divin Sur Lui, a fait preuve avec les Juifs. Cette équité aurait porté ses fruits entre les Musulmans et les Juifs, si ces derniers ne s'étaient laissés aller à leur trahison coutumière, peu de temps après.

Il convient de préciser que ce document historique consacre des préceptes importants dans la jurisprudence musulmane, dont :

La première clause indique que seul l'Islam assure l'unité des Musulmans, de telle sorte que toutes les différences entre eux s'estampent dans le cadre de cette unité. En outre, cette clause est le premier principe nécessaire à l'édification d'une société musulmane saine et solidaire.

La seconde et la troisième clause indiquent que l'entraide et la solidarité sont parmi les traits distinctifs de la société musulmane. Tous les Musulmans sont effet, responsables les uns des autres dans tout ce qui se rattache à leur vie dans l'ici-bas et dans l'Au-delà. L'ensemble des lois musulmanes sont basées essentiellement sur cette responsabilité, et elles définissent aussi les moyens permettant l'application du principe de solidarité et d'entraide entre les Musulmans.

La sixième clause indique que l'égalité entre les Musulmans est un principe inaliénable qui doit être respecté et mis en œuvre dans tous ses aspects. Il nous suffit de rappeler ici l'aspect que le Prophète, Salut Divin Sur Lui a consacré dans cette clause.

Ce qui veut dire que le privilège de la protection, d'asile ou d'accueil accordé par un Musulman, si humble soit-il dans la hiérarchie sociale, même à une personne étrangère ou de confession autre que la sienne, est obligatoirement respecté et ne saurait être mis en cause. Aucune personne, fût-elle un détenteur de pouvoir ne peut lui dénier ce droit. Les savants confirment ce principe en un avis unanime en se référant à la tradition prophétique suivante : « lors de la conquête de la Mecque, la cousine du Prophète Oum Hanni, la fille d'Abou Talib, alla trouver le Saint Prophète pour lui demander de lui accorder le privilège d'offrir bon accueil et protection à un homme poursuivi par son frère 'Ali. Aussitôt le Prophète, Salut Divin Sur Lui, lui répondit avec assurance : « Nous accordons notre protection à celui dont tu as accordé la tienne, ô Oum Hanni ! ».

La onzième clause indique que le seul arbitre juste et équitable auquel les Musulmans doivent recourir est le Livre de Dieu ainsi que la Tradition du Prophète, Salut Divin Sur Lui, les deux sources divines garantissant le bonheur des hommes d'ici-bas et dans l'Au-delà.

D'autres éclaircissements méritent une attention particulière. En effet, la constitution de Médine, tout en préservant l'autonomie interne des tribus qui, en l'occurrence s'organisaient selon leurs traditions, les priva cependant de leurs compétences extérieures. Les parties contractant furent placées à égalité.

Cheïkh Tahar Badaoui

SUIVRA

KHENCHELA

La mini-zone d'activités de Bouhmama achevée à 96 %

DANS LE CADRE des efforts visant à encourager l'investissement privé et à renforcer l'attractivité économique de la région, le projet d'aménagement d'une mini-zone des activités située à la commune de Bouhmama, dans wilaya de Khenchela, sera prochainement réceptionné. C'est ce qu'a fait savoir, avant-hier, Kamel Alioui directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC).

A ce propos, dans une déclaration à l'APS, le même responsable a indiqué que le taux d'avancement des travaux d'aménagement d'une mini-zone des activités à Bouhmama a atteint 96% avec l'ouverture des routes et le raccordement aux réseaux d'électricité, d'eau, d'assainissement et d'éclairage public, ajoutant qu'il reste seulement le parachèvement du pavage des travaux et du bitumage des chaussées.

Selon la même source, ce projet a été lancé courant 2024 dans le cadre du programme complémentaire de développement pour une enveloppe financière de 186 millions DA.

L'opération s'inscrit dans le cadre des mesures prises par les services de wilaya pour répondre aux demandes des investisseurs et encourager l'investissement privé dans la wilaya, a ajouté le même responsable.

La mini-zone des activités de Bouhmama qui s'étend sur 10 hectares compte 20 lots destinés aux investisseurs dans les secteurs de l'industrie de transformation et de l'agroalimentaire, a indiqué la même source.

R. R.

PLUSIEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT À EL TARF

150 millions de DA alloués

LA COMMUNE de Boutheldja, située à l'Ouest de la wilaya d'El Tarf, a bénéficié pour l'exercice 2026 d'une enveloppe financière de 150 millions DA pour la réalisation de plusieurs projets de développement. C'est ce qu'a annoncé, avant-hier, le président de l'Assemblée populaire communale (APC).

Dans une déclaration à l'APS, M. Rabah Bouhania a précisé que dans le cadre des efforts d'amélioration du cadre de vie des citoyens et de consolidation des infrastructures de base, une enveloppe financière globale de 150 millions DA a été allouée pour la commune au titre du programme d'appui au développement socio-économique des communes et de la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales.

Le même élu a ajouté que les projets inscrits dont certains ont été achevés portent sur la réalisation du réseau d'éclairage public à l'entrée Est de la commune, l'aménagement urbain des cités Zerad-Hocine et Ouled Anane et de l'agglomération rurale), à Ouled Abdallah outre la réalisation d'une route sur une distance de 200 mètres à Ouled Bouaïcha.

Les travaux réalisés ont aussi porté sur la réhabilitation du réseau d'approvisionnement en eau potable, le raccordement des habitations rurales de la cité Boumaaza Khemiss au réseau d'assainissement en plus de l'aménagement d'une partie de la cité Zerad Hocine, a indiqué la même source.

Le secteur de l'éducation a bénéficié de la réalisation d'un mur de soutènement au CEM Boukefa Khemiss et d'une cantine scolaire à l'école primaire Aït Hamou Abdallah, selon la même source.

R. R.

PRÉVENTION ROUTIÈRE À TINDOUF

Appel à la vigilance durant l'été

Dans le cadre des efforts visant à renforcer la culture de la sécurité routière et à réduire les accidents de la circulation, la wilaya de Tindouf poursuit depuis une semaine une campagne de prévention routière destinée à encourager les comportements responsables au volant durant la période estivale.



Cette campagne s'inscrit dans un programme de sensibilisation mis en œuvre par les différents services concernés. Elle vise à informer les usagers de la route sur l'importance du respect du Code de la route et des règles de conduite sécuritaire, afin de préserver les vies humaines et les biens.

Dans ce contexte, le chargé de communication du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Tindouf, le capitaine Amine Djarafi, a indiqué que cette campagne comprend des sorties de terrain sur les différents axes routiers, ainsi que des rencontres de sensibilisation destinées aux conducteurs et aux piétons.

A cette occasion, des conseils sont prodigués sur les bonnes pratiques en matière de sécurité routière, avec un rappel de la nécessité de respecter les limitations de vitesse, de porter la ceinture de sécurité et d'éviter l'utilisation du téléphone portable au volant. Des dépliants contenant des recommandations préventives sont également distribués. Il a ajouté que cette opération associe des représentants de la société civile, dans le but de promouvoir une culture de la prévention et de renforcer la prise de conscience collective quant à l'importance de la sécurité routière.

Parallèlement, le secteur des transports dans la wilaya de Tindouf connaît une activité accrue avec le début des vacances d'été. La demande pour les services de transport terrestre, notamment les autocars assurant les liaisons avec les différentes wilayas du pays, est en nette augmentation.

A ce sujet, les responsables de plusieurs entreprises de transport terrestre ont précisé que la gare routière de Tindouf programme environ 25 dessertes quotidiennes vers les régions Est, Ouest, Centre et Sud du pays. Des rotations supplémentaires pourront être mises en place en fonction de l'évolution de la demande, afin d'assurer une prise en charge optimale des voyageurs durant la saison estivale.

Ils ont également souligné que les entreprises ont mobilisé des autocars équipés et climatisés, soumis à des contrôles techniques réguliers conformément aux normes de sécurité en vigueur. Les départs sont répartis tout au long de la journée, afin de répondre à l'affluence enregistrée durant cette période.

De leur côté, plusieurs voyageurs ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des services proposés, saluant la disponibilité des dessertes et l'amélioration des conditions de transport. Ils ont estimé que le renforcement de l'offre durant l'été contribuera à faciliter les déplacements des familles dans des conditions confortables et sûres, tout en répondant à la hausse de la demande.

Par ailleurs, le wali de Tindouf, Mustapha Dahou, a insisté, lors d'une visite d'inspection au projet de renforcement de la piste principale et de ses dépendances de l'aéroport Commandant Faradj, sur la nécessité d'intensifier les efforts et de mobiliser tous les moyens nécessaires, afin d'assurer l'avancement des travaux dans les délais impartis, compte tenu de l'importance stratégique de cette infrastructure pour le développement du transport aérien et le soutien au développement local.

R. R.

JOURNÉE NATIONALE DU TOURISME À MASCARA

Le savoir-faire artisanal à l'honneur

UN SALON de wilaya des produits de l'artisanat traditionnel a été inauguré, dimanche à la Maison de l'artisanat et des métiers de Mascara, avec la participation de 35 artisans et artisanes, dans le cadre de la célébration de la Journée nationale du tourisme, commémorée le 25 juin de chaque année.

Organisée à l'initiative de la Chambre de l'artisanat et des métiers, en coordination avec la direction du Tourisme et de l'Artisanat, cette manifestation offre aux visiteurs l'occasion de découvrir et d'acquérir une grande variété de produits de l'artisanat traditionnel local, notamment des habits traditionnels pour hommes et femmes, des objets en bois, des pâtisseries traditionnelles, des tissus, des poteries, des articles en verre, des ustensiles ménagers fabriqués à partir du palmier-doum, ainsi que du savon à base de l'huile d'olive et des produits dérivés du miel.

Ce salon de deux jours, comprend également un espace dédié à la présentation des missions de la Chambre de l'artisanat et des métiers, notamment l'enregistrement des artisans et la promotion des activités artisanales locales. Des affiches mettant en valeur les atouts et les potentialités touristiques de la wilaya de Mascara y sont également exposées. La première journée de cette manifestation a enregistré une forte affluence de visiteurs venus de la ville de Mascara, ainsi que de plusieurs communes voisines, telles que Mamounia et Aïn-Fares, qui ont manifesté un vif intérêt pour les différents produits artisanaux proposés.

En marge du salon, les organisateurs ont également programmé un atelier consacré au costume traditionnel masculin et féminin propre à la région de Mascara, afin de mettre en lumière les efforts du secteur du tourisme et de l'artisanat pour valoriser ce patrimoine et assurer sa préservation.

Selon les organisateurs, cette manifestation vise à promouvoir le travail artisanal traditionnel, à valoriser les produits de l'artisanat local et à leur ouvrir de nouvelles perspectives de commercialisation.

Elle s'inscrit également dans le cadre du programme annuel de la Chambre de l'artisanat et des métiers, destiné à préserver les métiers traditionnels menacés de disparition et à renforcer la place du produit artisanal local.

R. R.

LA CHANSON KABYLE PERD L'UNE DE SES GRANDES VOIX

Ali Ideflawen n'est plus

L'auteur, compositeur et interprète Ali Aït-Ferhat, surtout connu sous son nom de scène, Ali Ideflawen, a tiré sa révérence au cours de cette funeste journée du dimanche, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 69 ans.



Dès l'annonce de son décès à l'hôpital de Tizi-Ouzou, ses nombreux fans, ses amis et ses proches se sont aussitôt rendus à sa résidence de la Nouvelle-Ville. Le wali, Abou Bakkar Essedik Boucetta, s'est également déplacé au domicile mortuaire pour présenter ses condoléances à la famille du défunt. C'est aussi dans cette résidence de la Nouvelle-Ville qu'a eu lieu la veillée funèbre. Le lendemain matin, c'est-à-dire hier lundi, la dépouille de feu Ali Ideflawen a été exposée dans le hall de la Maison de la culture Mouloud-Mammeri afin de permettre à ses admirateurs de lui rendre un dernier hommage. À l'issue de cette cérémonie, la dépouille a été transportée vers Aït-Gouaret, village natal du défunt, où elle a été inhumée.

De son vrai nom Ali Aït-Ferhat, celui qui allait devenir, durant plus de quatre décennies, l'une des grandes icônes de la chanson kabyle est né en 1957, en pleine Guerre de libération nationale. Son père combattait déjà, cette même année, sous la bannière de l'ALN-FLN. Il tombera d'ailleurs au champ d'honneur, les armes à la main.

À l'indépendance, Ali, à l'instar de milliers d'enfants de son âge, emprunta le chemin de l'école, un parcours qui le conduira jusqu'au cycle universitaire. Le défunt était diplômé de l'Université d'Alger en qualité d'ingénieur en construction, avec une spécialité en béton armé.

Parallèlement à ses études, le jeune Ali se passionna pour la chanson et la musique. En 1977, alors âgé de 20 ans, il participa à la création du groupe Ideflawen.

Les décennies 1970 et 1980 correspondaient également à la lutte pour la reconnaissance de l'identité amazighe. Cette lutte, bien que profondément pacifique, était menée avec détermination par des universitaires et des intellectuels.

C'est aussi à cette période que la chanson kabyle connut une profonde mutation. Avant les années 1970, elle abordait principalement les thèmes de l'exil et des amours perdues. Ali Ideflawen, aux côtés de nombreux autres artistes universitaires, a contribué à révolutionner ce genre musical, aussi bien sur le plan des compositions que des textes. Il figure ainsi parmi les pionniers du renouveau de la chanson kabyle.

Parmi ses œuvres les plus marquantes figurent notamment Igujilen n yiles (1983), Afeddix (1986), Gget-iyi abrid (1988), Berwagiya (1991), Aferṭeṭṭu (1992), A Rebbi mel-iyi (1993), Acimi (1995), Tissigar (1998), Tamurt inu (2001), Ay amxix (2004) et Abudali (2018), autant de chansons considérées aujourd'hui comme des références de son riche répertoire.

Notons enfin que feu Ali Ideflawen était profondément attaché à une Algérie une et indivisible, mais également plurielle dans sa richesse culturelle. Son œuvre artistique témoigne de la vision de l'Algérie qu'il a toujours défendue et à laquelle il est resté fidèle tout au long de sa carrière.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

THÉÂTRE DE VERDURE D'ALGER

Le groupe «El Besta» enchante le public

LE GROUPE «EL BESTA» de la chanson Raï a enchanté le public venu nombreux assisté à son concert animé au Théâtre de verdure du Complexe Lâadi-Flici d'Alger.

Ce jeune groupe qui suscite une grande adhésion du public mélomane, s'est produit jeudi soir à guichets fermés lors d'un spectacle organisé par l'établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger.

Après un avant-goût brillamment conduit par le DJ Rabah, au son d'une musique immersive et interactive, le groupe «El Besta» a fait son apparition sous l'accueil chaleureux du public.

Devenu célèbre en quelques années seulement, le quatuor a, dès les premières notes de musique, embarqué ses nombreux fans dans l'univers mélancolique de l'accordéon et du texte Raï ancestral.

Avec une voix puissante et chaude, Sofiane Merabet a enchainé plusieurs pièces à succès dans le genre Raï qui puisent leur source de l'expérience des grandes figures du genre, à l'instar d'Ahmed Zergui et de Boutaiba Esseghir.

Parmi les pièces interprétées et reprises en chœur par le public, «Mazal souvenir aândi» et «El Beïda» en hommage au regretté Cheb Hasni (1968-1994), «Aâlach aâlik» (Mami), «Kif kif» et «Sidi Rabbi» (Bilel), «Wahran Wahran» (Khaled) et autres célèbres titres du patrimoine Raï.

Dans la simplicité, ce jeune groupe, dont la première scène remonte à 2022, a réussi à restituer l'ambiance originelle du Raï, rappelant le génie artistique qui caractérise ce genre musical né dans les milieux populaires.

R. C.



UN CARREFOUR DES CULTURES

La Sbeiba renforce son rayonnement



LA 17E ÉDITION du Festival culturel local de la Sbeiba, organisée du 22 au 26 juin à Djanet, marque une nouvelle étape dans le rayonnement de cet évènement inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité qui désormais confirme sa vocation de carrefour des cultures et de passerelle entre les peuples.

En élargissant son ouverture à l'international, tout en renforçant sa dimension nationale, la manifestation confirme son ambition de devenir une vitrine du patrimoine saharien et un levier de développement culturel, touristique et économique pour la région.

Outre les traditionnelles festivités, l'édition 2026 a été enrichie par des rencontres scientifiques, des expositions artisanales et artistiques, des actions de promotion numérique ainsi qu'une participation élargie de délégations algériennes et étrangères.

Dans une déclaration, Othmane Benekkas, membre du commissariat du festival, a indiqué que cette édition table sur la promotion de cette manifestation comme un legs de l'humanité, susceptible de contribuer au développement culturel, touristique et économique de la région.

Le programme de cette édition (22-26 juin) a été marqué par l'intégration les ksour de Djanet comme espaces servant de cadres aux activités de cette manifestation, en plus de l'animation, par un aréopage d'académiciens et de chercheurs, d'une journée d'étude sur la Sbeiba, la mise sur pied d'expositions d'artisanat et d'arts plastiques, en sus du développement d'activités informatives et numériques liées à l'évènement et l'élargissement de la participation des associations et troupes folkloriques locales, a-t-il indiqué.

Le commissariat du festival, a poursuivi M. Benekkas, s'est attelé à faire également de ce festival un espace de dialogue culturel et d'échange d'expériences, mettant à profit la participation de délégations de différentes régions du pays, à l'instar d'In-Salah, représentée par l'association culturelle Berzana de Ksar Laâreb, ainsi que de chercheurs, d'hommes de lettres, d'artistes et de gens de la presse, en sus de la présence de l'Office national du tourisme avec une exposition mettant en valeur les atouts touristiques de la région.

Cette manifestation a été rehaussée par la présence de participants étrangers, à l'instar de la délégation de Libye, composée d'artistes et de troupes populaires, reflétant les profonds liens culturels ancestraux entre les peuples de la région, ainsi que de représentants d'autres pays, dont l'Italie, la France, la Belgique et le Japon.

Des activités de promotion médiatique numérique de l'événement ont été prévues, conférant au festival le statut d'espace de rapprochement culturel et civilisationnel.

Selon le responsable, le commissariat entend, à l'avenir, élargir la participation internationale des délégations et des chercheurs intéressés par le patrimoine et la culture sahariens, dans le but de renforcer le statut de la manifestation de la Sbeiba et d'en faire une passerelle entre les cultures et un message civilisationnel de Djanet vers le monde.

A. B. / Agence

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL -
DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST
Sis à BP 62 SAID HAMDINE- BIR MOURAD RAIS- ALGER
N° Identification fiscale : 000016001405697
PROGRAMME DES LOGEMENTS LOCATION-VENTE

2éme AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°89/DRAE/AADL/2026

En application des dispositions des articles N° 36.38,43,60 et 63 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 44,54,55,56 et 57 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST **« AADL – DRAE »** lance un 2éme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des **2424 logements location-vente** en TCE avec locaux à usage commercial et professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » sis **SIDI ABDELLAH Q28-29- commune de SIDI ABDELLAH wilaya d'ALGER. Programme location-vente AADL 03 Tranche 185 000 logement-zone 01.**

Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises publiques et privées remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

a) **Capacité professionnel :**
- Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **VIII (HUIT) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et en Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire en cours de validité.**

b) **Capacité financière :** ayant un chiffre d'affaire **Cumulé** des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024) égale ou supérieur à **2 300 000 000 ,00 DA** .

c) **Capacité technique :** ayant les moyens humains et matériels suivants :

1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :
- Quatre (04) chefs de projets (Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment) ayant une expérience supérieure ou égale à 05 ans.
- Deux (02) Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment ayant expérience supérieure ou égale à 04 ans.
- Deux (02) Techniciens supérieurs ou plus en bâtiment ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
- Deux (02) Techniciens supérieurs ou plus en VRD, ou travaux public ou hydraulique ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

Justifié par les pièces administratives et règlementaires y afférent à savoir : l'attestation d'affiliation CNAS en cours de validité, CASNOS, Diplômes, et le cas échéant fiches de carrières pour justifier l'expérience.

2/-Moyens matériels : le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivant :
- Six (06) camions de 15 t ou plus (charge utile).
- Une (01) centrale à béton de 120 m3/h ou plus
- Quatre (04) Grues fixes
- Six (06) pelles mécaniques

NB : la liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyée par (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant et constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyé d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de six (06) mois maximum à la date de de dépôt des offres) pour le matériel non roulant, et/ou un contrat leasing avec une banque).

3/-Références professionnelles : Le soumissionnaire devra remplir l'une des conditions suivantes à savoir :
- **Ayant déjà réalisé :**

-Un projet de réalisation d'au moins de **2000 logements en TCE** en un seul tenant.
-ou un cumul de projets de logements d'au moins **2500 logements** en TCE en prenant en considération les projets d'au **moins 500 logements**
-ou un projet d'équipement en totalité (TCE) de catégorie E ou plus.

Justifiés par des attestations de bonne exécution ou d'exécution délivrée par des maitres d'ouvrages publics, des projets réceptionnés durant les 10 dernières années (2016 à 2025).
Ces attestations doit contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après :
- **L'intitulé du projet**
- **Le montant du projet**
- **Délai de réalisation**
- **Date du procès-verbal provisoire ou définitive**
-

• Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement
le dossier de candidature ne peut être complété

- **Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique**

Le dossier de l'avis d'appel d'offre sera retiré contre paiement de la somme de **vingt mille Dinars (20 000.00)** non remboursables, représentant les frais de reproduction auprès de :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
Sis à : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER.

Le dossier de soumission doit contenir :
- Dossier de candidature
- Offre technique
- Offre financière

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention **« dossier de candidature », « offre technique », « offre financière »**, selon le cas ;Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention **« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°.....l'objet de l'appel d'offres »**

- **L'ENVELOPPE DENOMMEE « DOSSIER DE CANDIDATURE »** CONTIENT :

- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée avec apposition de cachet,
- Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Une déclaration de sous-traitant (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Les statuts pour les sociétés
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires cités à l'article 04 du présent cahier des charges à savoir :

a)-Capacités professionnelles :

-Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité.
-Une copie du registre de commerce

b)-Capacités financière es : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :

-Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.
-Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des bilans des cinq dernières années (2020, 2021, 2022,2023 et 2024) (visé par les services des impôts).
-Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (CNRC).

c)-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :

- Copies des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS et extrait de rôle apuré ou avec échéancier)
-Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale).
-Liste des moyens humains (Affiliations CNAS en cours de validité, CASNOS, Diplômes, et le cas échéant fiches de carrières).
-La liste des moyens matériels de l'entreprise (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant et constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyé d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de six (06) mois maximum à la date de de dépôt des offres) pour le matériel non roulant, et/ou un contrat leasing avec une banque).

-Références professionnelles accompagnés des attestations de bonnes exécutions ou attestation d'exécutions délivrées par des maitres d'ouvrages publics

NB : toutes pièces fourni par l'entreprise doit être en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

B/-L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :

1)-La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) **et tout autre document exigé en application de l'article 78 du décret présidentiel 15/247u 16/09/2015 y afférent à savoir**

- Les moyens humains à mobiliser pour le projet :
- Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet
- Méthodologie d'exécution des Travaux
- Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées
- Le délai d'exécution

3)-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4) caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédants le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000.00) DA/TTC

C/-L'enveloppe dénommée «L'OFFRE FINANCIERE » » contient :

/1La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/- La décomposition du prix global et forfaitaire partie les logements pour les immeubles R+9, R+15
3/- La décomposition du prix global et forfaitaire partie Conciergerie pour les immeubles R+9.
4/-le bordereau des prix unitaire partie commerce.
5/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie commerce.
6/- Tableau récapitulatif de la partie commerce.
7/-le bordereau des prix unitaire partie VRD.
8/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie VRD.
9/- Tableau récapitulatif de la partie VRD.
10/- Tableau récapitulatif du montant total du marché

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP et par voie de presse écrite et de presse électronique agrées et dans le portail électronique

Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres le **quinzième (15) jour** au plus tard à 12 H00, Cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et /ou de repos hebdomadaires légaux.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
sis à : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER.

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financiers s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13h00) heurs.

L'offre demeure valide pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 30/06/2026 / ANEP 2616022460**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR DE TEBESSA
Secrétariat général
NIF : 0974.1201.90003.43

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

Le secrétaire général de la cour de TEBESSA, publie un **AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**

Portant sur : **Acquisition, installation et mise en service des climatiseurs au profit des tribunaux relevant de la cour de justice de Tébessa**.

Les intéressées peuvent retenir le cahier des charges à l'adresse suivante :
Cour de justice de TEBESSA - Secrétariat Général- rue de annaba TEBESSA

Capacités minimales d'éligibilité

*** Capacités professionnel :** Le présent appel d'offre est destiné aux importateurs, producteurs, grossistes titulaires d'un registre de commerce en relation direct avec la nature de l'opération, le groupement d'entreprises n'est pas autorise.
***Capacités technique:** avoir réalisé durant les dix (10) dernières années au moins une prestation de meme nature que l'objet de la consultation, justifiée par une attestation de bonne exécution délivrées par les services contractants.
*** Capacités financière :** avoir réalisé durant les trois (03) dernières années un chiffre d'affaires sept million dinars (7.000.000 DA).

Le dossier de candidature
- Une Déclaration de candidature
- Déclaration de probité
- Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique.
- Les références bancaires délivrées par la banque RIB.
- L'extrait de rôle du soumissionnaire, apuré ou avec échéancier de paiement, daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'année en cours.
- Statut des entreprises.
- Protocole de l'entreprise en cas de présentation de groupe.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de délégation de signature habilitant les personnes a engager l'entreprise
- Moyens humains et matériels justifiés
- Tout document permettant d'évaluer les capacités du soumissionnaire.

Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe **FERMEE ET CACHETEE** .

L'Offre technique:
- La déclaration à souscrire.
- Le présent cahier des charges
- Tous les engagements annexés au cahier des charges.

l'offre technique doit être inséré dans une enveloppe **FERMEE ET CACHETEE** .

L'Offre financière :

- La lettre de soumission, remplie, datée et signée selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
- Le bordereau des prix unitaires date et signé BPU
- Le devis estimatif et quantitatif, daté et signé.

l'offre financière doit être inséré dans une enveloppe **FERMEE ET CACHETEE** .

Les trois enveloppes comportant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérées dans une enveloppe unique fermée et anonyme, ne comportant que les mentions suivantes :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres est de quinze 15 jours à compter de la 1ere publication de l'avis d'appel d'offres dans la presse ou le BOMOP ou la platforme dédié aux marchés publics ou la presse électronique.
Date et heur de dépôt des offre : le quinzieme jour à compte de la première parution dans la presse ou le BOMOP ou la platforme dédié aux marchés publics ou la presse électronique.
Les soumissionnaires resteront engages par leurs offres pendant 90 jours + le délai de préparation des offres

Les soumissionnaires sont invitée à assister a la seance d'ouverture publique des offres, qui aura lieu le jour de la date limite de depôts des offres à 14h00 mn siège de la cour de justice de TEBESSA Secretariat Général Sis a: rue de annaba TEBESSA

Le Jeune Indépendant **du 30/06/2026 / ANEP 2623004715**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D-ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE SIDI-M'HAMED
COMMUNE D'ALGER-CENTRE
NIF : 41000200001608501000

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 09 /2026

La commune d'Alger centre, lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour:
APPROVISIONNEMENT DES (08) HUIT CANTINES SCOLAIRES DE LA COMMUNE D'ALGER CENTRE EN DENREES ALIMENTAIRES (MERIEM OUARDIA AZIZ, ELMIRADJ, MAHMOUD MAIDAT(EX :HADIKAT EL HORIA), IBRAHIM EL BOUSSAIRI , EL KHENSSA, EL DJABEL EDDAHEK, KHIEREDDINE HACEN KHOUDJA, DJAMEL AMRANI) POUR L'ANNEE 2027 RENOUVELABLE DEUX (02) ANNEE:
LOT N° 01: VIANDE ROUGE SANS OS ET VIANDE BLANCHE FRAICHE
LOT N° 02 : ALIMENTATION GENERALE
LOT N° 03 : FRUITS ET LEGUMES
- Un distributeur justifié par un registre de commerce et électronique ;

Lot N° 01 : de chevillards ou de fournisseurs de gros ou détails en viandes rouges sans os, et producteurs de volailles ou de fournisseurs de gros ou détails en viandes blanches.
Lot N° 02 : de distributeurs ou fournisseurs de gros ou détaillant en alimantation générale.
Lot N° 03 : mandataires ou fournisseurs de gros ou vendeur détaillant en fruits et légumes
- Les soumissionnaires ayant au moins exécutés un ou plusieurs marchés d'approvisionnement des cantines justifiés par une attestations de bonne exécution durant les cinq (05) dernières années.
- Bilan positif pour les années (2022/2023/2024) . peuvent retirer le cahier des charges auprés de :

BUREAU DU RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES ET DEPOT DES OFFRES, REZ DE CHAUSSEE , ENTREE PRINCIPALE DE LA COMMUNE SIS AU 03, PLACE EMIR ABDELKADER ALGER -CENTRE

Contre le paiement de la somme de **3000DA** non remboursable auprés de la régie communale.
Les soumissions accompagnées des pièces et documents exigés dans l'article 06 du cahier des charges , doivent contenir un dossier de candidature,une offre Technique et une offre Financière insérés dans des enveloppes séparées et cachetées mises dans une autre enveloppe extérieure fermée et anonyme et comporte uniquement la mention :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 09 /2026
APPROVISIONNEMENT DES (08) HUIT CANTINES SCOLAIRES DE LA COMMUNE D'ALGER CENTRE EN DENREES ALIMENTAIRES (MERIEM OUARDIA AZIZ, ELMIRADJ, MAHMOUD MAIDAT(EX :HADIKAT EL HORIA), IBRAHIM EL BOUSSAIRI , EL KHENSSA, EL DJABEL EDDAHEK, KHIEREDDINE HACEN KHOUDJA, DJAMEL AMRANI) POUR L'ANNEE 2027 RENOUVELABLE DEUX (02) ANNEE:
LOTN°..... :

Et déposée à l'adresse indiquée ci-dessous :

BUREAU DU RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES ET DEPOT DES OFFRES, REZ DE CHAUSSEE , ENTREE PRINCIPALE DE LA COMMUNE SIS AU 03, PLACE EMIR ABDELKADER ALGER –CENTRE

Le dossier de candidature: doit contenir les pièces administratives exigées dans l'article **06** du cahier des charges notamment :
❖Une déclaration de candidature dûment renseignée, signée et datée.
❖Une déclaration de probité dûment renseignée, signée et datée.
❖Une copie du statut de la société, si soumissionnaire personne morale (EURL , SARL, SNC ou SPA)
❖Document justifiant de la délégation de signature.

L'offre technique : doit contenir:
❖La déclaration à souscrire dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
❖Le cahier des charges paraphé par le soumissionnaire et portant dans sa dernière page la mention « Lu et Accepté ».
❖Un mémoire technique justificatif

L'offre financière: doit contenir:
❖Lettre de soumission dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
❖Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné daté et cacheté.
❖Le détail estimatif et quantitatif dûment renseigné daté, signé et cacheté

La durée de préparation des offres est fixée à **21 jours** à compter de la 1ère parution de l'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) , le portail électronique des marchés publics et la presse écrit la presse électronique agrée.
La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres.
Heure limite :13h00 (si ce jour coincide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable.
L'ensemble des soumissionnaires sont invités à assister à la séance de l'ouverture des plis qui se teindra au siège de la commune , le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13H15.
Les offres resteront valables pendant une periode égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois .
Les offres resteront valables pendant la durée de préparation des offres augmentée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 30/06/2026 / ANEP 2616022573**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET
DE LA VILLE ET AMENAGEMENT URBAIN
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE DJELFA
Code fiscal ***: 0.002 1701.50020 69 DEP***

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE N73/2026

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le directeur des équipements publics de la wilaya de DJELFA , informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences des capacités minimales N°67/2026 pour la réalisation d'un CEM type 07/300 repas à cité ouled Oubeidallah Djelfa - *Qu'a L'issue de l'évaluation des offres , les marchés ont été attribué provisoirement :*

lots	Entreprises Retenues	Offre de soumission En TTC	Offre corrigé En TTC	Délai	Critère de choix
Lot 02 LOGEMENTS	Groupement Sanaa mohamed abdessamed Khrif Zakaria NIF 18517310126175 Sanaa mohamed abdessamed NIF 19517310193915401700	21.904.161.20	24.972.942.54	*06mois*	moins distant qualifie
Lot 03 : cantine	Djekhiuo Ahmed NIF 18817010071314201700	24.705.932.72	24.705.932.72	*04mois*	moins distant qualifie

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la partie contractante dispose d'un délai de 10 JOURS à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, pour introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya ,les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard 03 jours à compter de la première parution dit pressent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

***Le Jeune Indépendant* du 30/06/2026 / ANEP 2616022571**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TINDOUF
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
SERVICE MARCHES PUBLICS
N°46/DEP/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF : 37010001903

Etude Et Suivi Pour La Réalisation D'une Compagnie D'intervention Rapide + (06) Logement à Tindouf.

Opération : Etude Et Suivi Pour La Réalisation D'une Compagnie D'intervention Rapide + (06) Logement à Tindouf.

Conformément aux articles 46 du loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 Correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics, Et Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Monsieur le directeur des équipements publics, informe les soumissionnaires ayant répondu à l'avis Concours national d'architecture restreint portant N° 51/2025 .Publié dans Les quotidiens "أخبار الوطن" "" et "Le Jeune Indépendant" en date du 04/01/2026 et les journaux électroniques "الجزائر اليوم" et "Algérie Scoop" en date du 04/01/2026. Concernant : Etude Et Suivi Pour La Réalisation D'une Compagnie D'intervention Rapide + (06) Logement à Tindouf.

Que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres, a donné les résultats suivants :

Soumissionnaire	NIF	Montant et Délai proposé	Montant et Délai corrige	Note	Observation
BET BENDEHINA ISMAIL	182080100926165	ETUDE		74.68	Moins Disant Pré-Qualifié
		6 323 850.00 Da	6 323 850.00 Da		
		03 mois	03 mois		
		SUIVI			
		16 920 000.00 Da	16 920 000.00 Da		

Un délai de 10 jours, à compter de la première publication du présent avis, est accordé aux entreprises ou un éventuel Recours, les soumissionnaires sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette avis, a prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et ce conformément à l'article 82 du décret n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

***Le Jeune Indépendant* du 30/06/2026 / ANEP 2616022367**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولايـــة مستغانـــم
مديرية التقنين و الشؤون العامة
مصلحة الشؤون القانونية و المنازعات
مكتب نزع الملكية والمنازعات

قرار رقم 210 مؤرخ في 03 جوان 2026 متضمن فتح تحقيق عمومي لممارسة الارتفاقات ذات المنفعة العمومية لفائدة الدولة ممثلة من طرف الشركة الجزائرية للكهرباء و الغاز نقل الغاز (سونلغاز) لإنجاز مشروع قنوات الغاز الطبيعي ذو الضغط الجد العالي (70 بار) عبر بلديتي تازقايت ونكمارية ولاية مستغانم لتزويد بالغاز الطبيعي بلدية بني زنطيس ولاية غليزان.

إن والـــي ولايـــة مستغـانـــم،

- بمقتضى الأمر رقم 58/75 المؤرخ في 1975/09/26 المتضمن القانون المدني المعـــدل و المتمم ،
- بمقتضى القانون رقم 09/84 المؤرخ في 1984/02/04 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد المعدل والمتمم ،
- بمقتضى القانون رقم 25/90 المؤرخ في 1990/11/18 المتضمن التوجيه العقاري المعـدل و المتمم ،
- بمقتضى القانون رقم 29/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالتهيئة و التعمير المعـــدل و المتمم ،
- بمقتضى القانون رقم 30/90 المؤرخ في 1990/12/01 المتعلق بالأملاك الوطنية المعـــدل و المتمم،
- بمقتضى القانون رقم 11/91 المؤرخ في 1991/04/27 المتعلق بالقواعد الخاصة بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية المعدل و المتمم،
- بمقتضى القانون رقم 01/02 المؤرخ في 2002/02/05 المتعلق بالكهرباء و توزيع الغاز عن طريق القنوات،
- بمقتضى القانون رقم 09/08 المؤرخ في 2008/02/25 المتضمـن قانون الإجراءات المدنية و الإدارية، المعدل و المتمم
- بمقتضى القانون رقم 03/10 المؤرخ في 2010/08/15 المتضمن تحديد شروط استغلال الأراضي الفلاحية التابعة للأملاك الخاصة للدولة،
- بمقتضى القانون رقم 10/11 المؤرخ في 2011/06/22 المتعلـــق بالبلـديـة المعدل والمتمم ،
- بمقتضى القانون رقم 07/12 المؤرخ في 2012/02/21 المتعلـــق بالـولايـــة لاسيما المادتين 110 و111 منه،
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المؤرخ في 2023/09/06 المتضمن تعيين السيد احمد بودوح واليـا لولاية مستغانـــم،
- بمقتضى للمرسوم التنفيذي 411/90 المؤرخ في 1990/12/22 والمتعلق بالإجراءات المطبقة في مجال إنجاز و تحويل المنشآت الخاصة بالطاقة الكهربائية و الغازية و المراقبة،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 186/93 المؤرخ في 1993/07/27 المحدد لقواعد تطبيق القانون رقم 11/91 الخاص بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 215/94 المؤرخ في 1994/07/23 الذي يضبط أجهزة الإدارة العامة في الولاية و هياكلها المعدل ،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 265/95 المؤرخ في 1995/09/06 المحدد صلاحيات مصالح التقنين والشؤون العامة والإدارة المحلية و واعد تنظيمها وعملها ،
- بمقتضى المنشور الوزاري رقم 57 المؤرخ في 1993/01/26 المتعلق بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية،
- بمقتضى المنشور الوزاري رقم 07 المؤرخ في 1994/05/11 المتعلق بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية،
- نظرا للبرقية الرسمية رقم 4195 المؤرخة في 2025/10/06 والمتضمنة القائمة الوطنية للأشخاص المؤهلين للقيام بالتحقيق المسبق لاثبات المنفعة العمومية في اطار عمليات نزع الملكية من اجل المنفعة العمومية بعنوان سنة 2026.
- نظرا للإرسال رقم 426/1317 المؤرخ في 2026/05/21 الصادر عن مديرية الطاقة و المناجم للولاية و المتضمن ملف مرفق بإرسالية رقم 745-935 مؤرخة في 2026/05/12 صادرة عن الشركة الجزائرية للكهرباء والغاز - نقل الغاز(سونلغاز) متضمن طلب منح الترخيص لممارسة الارتفاقات ذات المنفعة العمومية لإنجاز مشروع قنوات الغاز الطبيعي ذو الضغط الجد العالي (70 بار) عبر بلديتي تازقايت ونكمارية ولاية مستغانم لتزويد بالغاز الطبيعي بلدية بني زنطيس ولاية غليزان.
- بناءا على المخططات و الوثائق المرفقة.

باقتراح من السيدة مديرة التقنين و الشؤون العامه

يـــقـــرر

المـــادة الأولى: يفتح تحقيق عمومي من اجل المنفعة العمومية لفائدة الدولة ممثلة من طرف الشركة الجزائرية للكهرباء و الغاز نقل الغاز (سونلغاز) لإنجاز مشروع قنوات الغاز الطبيعي ذو الضغط الجد العالي (70 بار) عبر بلديتي تازقايت ونكمارية ولاية مستغانم لتزويد بالغاز الطبيعي بلدية بني زنطيس ولاية غليزان.

المـــادة 02: تشكل لجنة التحقيق العمومي من أجل المنفعة العمومية من السادة الآتية أسماؤهم:

محرز محمد	مهندس رئيسي في السكن و العمران	مديرية السكن	رئيسا
بن محفوظ محمد	مهندس رئيسي	مديرية الري	عضوا
ولد الشارف عبد الله	مهندس دولة	مديرية الأشغال العمومية	عضوا

المـــادة 03: تسمع لجنة التحقيق العمومي من اجل المنفعة العمومية وثائق التحقيق من سجل و مخطط الوضعية للمشروع ببلديتي تازقايت و نكمارية لمدة ثلاثين (30) يوما إبتداءا من 28 JUIN 2026 إلى غاية 27 JUIL 2026 حتى يتمكن المواطنون من الإطلاع عليها من الساعة التاسعة (09.00) إلى غاية الثانية عشر صباحا (12.00) ومن الساعة الواحدة (13.00) إلى الساعة الرابعة و النصف مساءا (16.30) ماعدا أيام العطل القانونية وتدون ملاحظاتهم وجوبا في السجل، و يمكن لأعضاء لجنة التحقيق سماع أي شخص أن يساهم في إعطاء معلومات مفيدة عند استشارته.

المـــادة 04: يهدف هذا التحقيق إلى إشعار كافة الملاك وأصحاب الحقوق العينية والمخصص لهم و ذوي الحقوق أو المصالح المعنية من ممارسة حق الانفاق.

المـــادة 05: يجب أن يكون هذا القرار قبل 15 يوما من تاريخ فتح التحقيق:

- ملقا بمقر مركز بلديتي تازقايت و نكمارية.
- منشورا في يوميتين وطنيتين بلدة ثلاثة (03) أيام متتالية على حساب المستفيد من العملية.

المـــادة 06: يكلف كل من السيدات و السادة: الأمين العام للولاية، مديرة التقنين والشؤون العامة، قائد المجموعة الاقليمية للدرك الوطني، مدير الطاقة والمناجم، مدير الصناعة، مدير النقل، مدير الري، مديرة التجهيزات العمومية، مديرة التعمير والهندسة المعمارية والبناء، مدير مسح الاراضي و الحفظ العقاري، مدير أملاك الدولة، مدير المصالح الفلاحية، مدير الأشغال العمومية، مدير البيئة، محافظ الغابات، مدير الحماية المدنية، مدير الشركة الجزائرية للكهرباء والغاز نقل الغاز (سونلغاز)، رئيسا دائرتي سيدي علي و عشعاشة، رؤساء المجالس الشعبية البلدية لبلديتي تازقايت و نكمارية، كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي ينشر في مجموعة القرارات الإدارية للولاية.

***Le Jeune Indépendant* du 30/06/2026 / ANEP 2616022137**

L'organisation du Mexique ridiculise les États-Unis et le Canada

Pendant que les États-Unis et le Canada s'enlisent dans les polémiques depuis le début du Mondial, le Mexique offre une démonstration de ferveur populaire. Qualifiée avec un sans-faute, la Tri entraîne tout un pays dans une fête qui ridiculise ses deux voisins.



Depuis le coup d'envoi du tournoi, le football a souvent été relégué derrière une interminable succession de polémiques du côté des États-Unis et du Canada. Les retards provoqués par des protocoles météo devenus envahissants, les difficultés de transport aérien qui ont perturbé supporters et délégations, les inquiétudes autour des visas pour certains acteurs iraniens, sénégalais, haïtiens, irakiens ou encore congolais, les contrôles migratoires jugés excessifs, les tensions diplomatiques autour de Donald Trump après les restrictions visant certains ressortissants, sans oublier les critiques visant Gianni Infantino et la politique tarifaire de la FIFA, ont régulièrement monopolisé l'attention. Pendant que les deux voisins accumulaient les controverses, le Mexique avançait presque en silence, porté par un enthousiasme populaire qui n'a cessé de grandir. Sur le terrain comme dans les tribunes, le pays donne aujourd'hui l'impression d'avoir compris ce que beaucoup attendaient avant tout d'une Coupe du Monde, une immense fête populaire où le ballon reste au centre de toutes les conversations.

Cette opposition saute encore davantage aux yeux au moment où le Mexique aborde les matchs à élimination directe avec une confiance totale. La Tri a bouclé sa phase de groupes par un impeccable trois sur trois en dominant largement la République tchèque sur le score de (3-0), validant une première place parfaitement maîtrisée après avoir déjà assuré sa qualification. La dynamique est telle que l'engouement dépasse désormais largement le cadre du sport. Les autorités de Mexico ont décidé d'autoriser le télétravail pour une partie des agents publics lors du prochain match de la sélection. Les établissements scolaires de la capitale ont également suspendu les cours afin de permettre aux familles de vivre ce rendez-vous historique. Une décision inimaginable dans un pays où la compétition serait vécue dans la crispation. Alors que les États-Unis multiplient les débats sur la sécurité, les frontières ou l'organisation, le Mexique assume pleinement l'idée qu'une Coupe du Monde appartient aussi à ceux qui la vivent dans la rue. Dans les quartiers de Mexico, de Guadalajara ou de Monterrey, les habitants installent des téléviseurs sur les trottoirs, tendent des câbles électriques, sortent les enceintes et improvisent des fan zones bien plus authentiques que certains espaces officiels. Les marchands ambulants servent tacos, bières, aguas frescas et tequila pendant que les enfants courent avec des maillots verts sur les épaules. Les masques de lucha libre remplacent parfois les traditionnels drapeaux, les mariachis croisent les DJ de quartier et chaque but déclenche une clameur qui résonne dans toute la ville.

UNE AMBIANCE UNIQUE LOIN DES DRAMAS

C'est précisément dans les rues que bat aujourd'hui le véritable cœur du Mondial. Les billets affichent des prix totalement hors de portée pour une immense partie de la population mexicaine, mais cette frustration s'est transformée en démonstration populaire. «C'est assez fou ici. Ils ont tous des maillots, vraiment tous des maillots de la sélection mexicaine. D'autres maillots aussi, mais beaucoup de maillots de la sélection mexicaine. Notamment le maillot vert, que ça soit des copies, des faux maillots, des vrais maillots. Même quand le Mexique ne joue pas, dans toutes les villes, il y a cette ambiance particulière de Coupe du Monde avec de la décoration partout dans les magasins. Il y a un truc un peu marrant. Au Mexique, ils ont une chaîne de pharmacies et l'emblème de cette pharmacie est un personnage qui s'appelle le Docteur Simi. Un gros bonhomme vieux qui danse avec le maillot devant des certaines pharmacies. Ils ont aussi mis des maillots sur les statues. Tout le monde s'y met et ça crée une vraie ambiance. Certains produits peuvent augmenter avec la Coupe du Monde près des stades mais la vie locale reste plus abordable qu'aux Etats-Unis, notamment la nourriture. Il peut même y avoir des billets assez abordables pour une Coupe du Monde. Il ne faut néanmoins pas oublier les thématiques sociales avec la grève de plusieurs syndicats au début de la Coupe du Monde. Cela a été bien maîtrisé et d'ailleurs, même les grévistes ne voulaient pas bloquer et ruiner la Coupe du Monde mais plutôt en profiter pour se faire entendre», nous explique Ionim Fournier, journaliste indépendant accrédité pour la Coupe du Monde 2026, actuellement présent au Mexique. Au pied de l'Ange de l'Indépendance, les foules se rassemblent par dizaines de milliers pour chanter, danser et célébrer une équipe qui semble enfin rendre au pays l'espoir perdu depuis des années.

Cette ambiance dépasse largement les résultats sportifs. Le slogan « Y si sí » est devenu un véritable cri de ralliement, porté par les supporters comme par les joueurs eux-mêmes. Dans les rues, on entend sans cesse les célèbres « Si se puede » reprendre en chœur, tandis que les trompettes de Juan Gabriel accompagnent les célébrations jusque tard dans la nuit. Les familles viennent avec les grands-parents, les poussettes côtoient les groupes de jeunes et personne ne semble vouloir manquer cette communion nationale. Même les supporters qui ne peuvent pas accéder aux stades ont trouvé leur propre manière de reprendre possession de leur Coupe du Monde. Loin des loges VIP et des billets vendus à des prix astronomiques, le football retrouve ici une dimension populaire que beaucoup pensaient perdue. « L'ambiance dans les Fans Festivals n'est pas du tout artificielle. Il y en a vraiment beaucoup, ça se sent vraiment qu'ils aiment le foot ici, à Monterrey, à Guadalajara, à Mexico… Le Fan Festival de Guadalajara est considéré comme le meilleur de toute la Coupe du Monde. Parfois, les supporters récupèrent tous les gobelets de bière et de coca pour faire des piles et former une arche de gobelets et ils font voler les gens par-dessus, parfois ils portent les personnes handicapées. Il y a vraiment un côté partage des images assez folles. Le Mexique est l'endroit parfait pour l'accueil des étrangers et des sélections, notamment autour du stade. Je n'ai pas vu de scènes de conflit. On est sur du partage à gogo. Les Japonais sont arrivés déguisés en samouraïs ou en Naruto. Les Mexicains prennent des photos avec eux et certains achètent même des maillots du Japon. Les Mexicains criaient aussi pour la Tunisie, la RD Congo et la Colombie. Tu as des échanges de maillots entre les différents supporters de différentes nationalités », poursuit Ionim Fournier qui a voyagé entre les trois villes hôtes mexicaines. Cette ferveur spontanée donne au Mondial mexicain une couleur unique, presque impossible à reproduire dans les enceintes ultra-sécurisées où chaque déplacement ressemble parfois davantage à un contrôle administratif qu'à une journée de football.

Ibrahim Maza meilleur dribbleur, devant Yamal et Musiala

À seulement 20 ans, le milieu offensif algérien Ibrahim Maza s'est imposé comme l'une des grandes révélations de la Coupe du monde 2026, signant une phase de groupes statistiquement remarquable.



Photo : A. Ryad/LJI

Révélation de la sélection algérienne depuis le début du tournoi, Ibrahim Maza s'est distingué au terme de la phase de groupes en terminant meilleur dribbleur de la compétition. Un titre qui prend tout son sens quand on regarde les noms qu'il a devancés.

Maza a réussi 13 dribbles réussis durant la phase de groupes, le total le plus élevé enregistré dans la compétition. Il devance le Sud-Coréen Kang-In Lee (11 dribbles), tandis que l'Espagnol Lamine Yamal et l'Allemand Jamal Musiala terminent à égalité avec neuf dribbles chacun. Africasoccer Des références mondiales, parmi les jeunes talents les plus cotés de la planète football, reléguées derrière un Algérien de 20 ans qui dispute sa première grande compétition internationale. Le message est fort. Titulaire lors des trois rencontres disputées par les Verts, le milieu offensif n'a certes inscrit aucun but et n'a délivré aucune passe décisive. Mais réduire son tournoi à ces seules statistiques serait passer complètement à côté de son influence sur le jeu de la sélection algérienne.

Utilisé tantôt comme relayeur, tantôt comme meneur de jeu, voire faux numéro 9 selon les séquences, le joueur du Bayer Leverkusen occupe le rôle de véritable plaque tournante de l'attaque algérienne.

Sa prestation la plus aboutie est intervenue lors du spectaculaire match nul décroché face à l'Autriche (3-3). Intenable sur son côté, Maza a multiplié les accélérations et les prises d'initiative, mettant constamment en difficulté le bloc défensif adverse grâce à sa qualité technique et sa capacité à éliminer en un contre un.

Lors de la victoire de l'Algérie face à la Jordanie (2-1), le milieu de 20 ans avait également été élu homme du match.

Les dribbles ne sont pas le seul domaine où Maza excelle. Au-delà de ses qualités balle au pied, Maza s'est montré efficace dans les duels : il en a remporté sept sur huit, soit un taux de réussite de 87,5 %. Une efficacité qui confirme qu'il ne s'agit pas seulement d'un technicien fragile, mais d'un joueur capable de peser physiquement sur les rencontres.

L'Algérie affrontera la Suisse en 16es de finale, le 2 juillet. Il lui manque encore un but ou une passe décisive pour récompenser ses performances, mais son impact dans le jeu ne fait déjà plus débat.

Son insouciance, sa créativité et sa capacité à faire basculer une rencontre font désormais de lui l'une des principales armes offensives de l'Algérie. Les Fennecs espèrent que leur numéro 10 franchira un cap décisif au moment où la compétition entre dans sa phase la plus sérieuse

Au bout de l'ennui, le Canada bat l'Afrique du Sud et se qualifie pour les 8es

POUR ce premier seizième de finale de la Coupe du Monde 2026, disputé à Los Angeles, le Canada a arraché sa qualification en toute fin de match face à l'Afrique du Sud (1-0), au terme d'une rencontre peu passionnante.

Après 72 matchs de phase de poules et 16 jours de compétition, la phase à élimination directe de cette Coupe du Monde 2026 débutait ce dimanche soir. Pour le premier seizième de finale dans l'histoire du Mondial, l'Afrique du Sud était opposée au Canada, à Inglewood (Los Angeles). Deuxièmes du groupe A, les Bafana Bafana avaient obtenu leur qualification sur le fil, en battant la Corée du Sud (1-0), après une défaite contre le Mexique (2-0) et un nul contre la Tchéquie (1-1). En face, les joueurs de Jesse March avaient également fini seconds de leur poule B, concédant un nul face à la Bosnie (1-1), s'imposant contre le Qatar (6-0) avant d'être battus par la Suisse (2-1). Dès la 6e minute de jeu, les ouailles d'Hugo Broos se procuraient la première occasion de la rencontre avec la frappe lointaine de Mokoena, détournée sans trop de difficultés par Crépeau. Si l'Afrique du Sud a multiplié les séquences de possession de balle, les Canadiens ont également eu l'opportunité de s'approcher du but de Ronwen Williams. Trouvé dans les six mètres du portier sud-africain, Cornelius n'arrivait pas à mettre suffisamment de puissance dans sa tête (22e). Acculés juste avant la mi-temps, les Sud-Africains pouvaient remercier Modiba, après un sauvetage sur sa ligne face à Bombito, puis leur gardien, après une parade sur Buchanan (44e). Malgré une fin de première période animée, les Bafana Bafana et les Canucks se quittaient dos à dos au terme de 45 premières minutes globalement ennuyeuses. Au retour des vestiaires, le match s'ouvrait davantage avec des transitions rapides, mais avec toujours les mêmes fautes techniques. Jonathan David, côté canadien, trouvait plusieurs fois la faille, mais butait systématiquement sur un Ronwen Williams infranchissable, notamment sur une grosse occasion en contre (62e) puis sur une frappe puissante dans un angle fermé (78e). L'Afrique du Sud résistait également grâce à un nouveau sauvetage de Mbokazi devant un but vide.

Alors que la prolongation semblait se dessiner, le sort basculait dans le temps additionnel. Sur un ballon mal repoussé par la défense sud-africaine, Stephen Eustáquio armait une frappe à rebond qui trompait finalement Williams (90e+2). Un but cruel pour les Bafana Bafana, éliminés au bout du suspense malgré une prestation solide, et une qualification historique en 8e de finale pour le Canada dans ce premier match à élimination directe de la Coupe du Monde 2026.

MOTSEPE SALUE L'EXPLOIT HISTORIQUE DES SÉLECTIONS AFRICAINES

LE PRÉSIDENT de la CAF, le Dr Patrice Motsepe, a salué la qualification historique de neuf sélections africaines, sur dix, pour les 1/16es de finale de la Coupe du monde 2026, une première qui voit 90 % des représentants du continent franchir la phase de groupes.

Les équipes qualifiées sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Ghana, le Maroc et le Sénégal.

« Au nom des 54 Associations membres de la CAF, j'adresse mes plus chaleureuses félicitations aux joueurs, aux staffs techniques et aux fédérations des neuf sélections qualifiées. Ils ont rendu fiers leurs pays, ainsi que les 1,6 milliard d'Africains et de membres de la diaspora. Cette performance confirme que le football africain est désormais compétitif au plus haut niveau mondial », a déclaré le Dr Patrice Motsepe, cité par un communiqué publié ce dimanche par la CAF.

Le président de la CAF a estimé que ces résultats sont le fruit des investissements consentis ces dernières années dans la formation des jeunes, le développement des entraîneurs, des championnats professionnels et des infrastructures.

« Le travail acharné et les investissements consacrés au développement du football des jeunes, à la formation des entraîneurs, aux ligues professionnelles et aux infrastructures footballistiques dans chacune des 54 Associations Membres de la CAF, ainsi que dans les compétitions de la CAF, portent leurs fruits. Les meilleures pratiques mises en place en matière de gouvernance, de transparence, de gestion, de finances et d'audit ont permis d'attirer de nouveaux sponsors et partenaires, dont le soutien financier contribue au développement et à la croissance du football africain », ajouté Motsepe.

Le dirigeant sud-africain a également félicité les présidents des neuf fédérations concernées, leurs comités exécutifs ainsi que les gouvernements ayant soutenu le développement du football dans leurs pays respectifs.

« Je tiens également à féliciter les Présidents des neuf Associations Membres de la CAF concernées ainsi que leurs Comités Exécutifs, et à remercier les gouvernements africains pour leur coopération et leur soutien aux Associations Membres de la CAF dans leurs pays respectifs. La CAF souhaite plein succès à chacune des neuf équipes nationales africaines qui poursuivront leur parcours à la Coupe du Monde 2026, et nous sommes convaincus qu'elles continueront de rendre extrêmement fiers leurs pays et l'Afrique », a-t-il conclu.

Dimensity 9500 : MediaTek pourrait coiffer au poteau Qualcomm avec ce nouveau flagship



Grand rival de Qualcomm sur le terrain des SoC destinés aux smartphones, le taïwanais MediaTek serait en capacité de dévoiler son nouveau flagship, le Dimensity 9500, quelques heures avant son concurrent. Comme pour le narguer ?

Qui de Qualcomm ou MediaTek dégainera le premier sa nouvelle génération de SoC haut de gamme pour smartphones ? Si l'on en croit de nouvelles informations en provenance du leaker bien connu (et relativement fiable) Digital Chat Station, le taïwanais MediaTek pourrait cette année coiffer au poteau son rival américain. Du moins à quelques heures près.

Coup d'envoi le 23 septembre pour le Dimensity 9500 ?

On apprend en effet que le Dimensity 9500, avec lequel MediaTek devrait être en mesure de rivaliser face au futur Snapdragon 8 Elite Gen 2, serait présenté en grande pompe, un certain 22 septembre 2025…
soit 24 heures seulement avant le coup d'envoi du Snapdragon Summit, le 23 septembre, qui permettra cette fois à Qualcomm de présenter sa puce premium.
Si l'on s'attend à une diffusion plus large du Snapdragon 8 Elite Gen 2 sur les smartphones haut de gamme 2025 / 2026, le Dimensity 9500 devrait lui aussi motoriser une quantité importante de flagships (chinois notamment) au cours des prochains mois. En s'y prenant tôt, voire en annonçant son SoC légèrement avant celui de son principal concurrent, MediaTek s'assurerait une belle place sous les projecteurs, continuant au passage à renforcer son assise
et sa crédibilité face à Qualcomm.

Configuration CPU remaniée, fréquences modérées ?

Basée sur le procédé de gravure N3P (3 nm) de TSMC, le Dimensity 9500 adopterait une répartition 2+6 pour ses différents coeurs CPU (en lieu et place de la configuration 1+3+4 employée par le passé sur les Dimensity 9400 et 9400+, rappelle WCCFTech). Cette nouvelle puce s'en tiendrait par ailleurs à une fréquence de 4,00 GHz pour ses coeurs CPU hautes performances (contre potentiellement 4,74 GHz pour les coeurs hautes performances du Snapdragon 8 Elite Gen 2) et se contenterait d'un design CPU / GPU non modifié par rapport à celui proposé par défaut par le britannique ARM.
Le Dimensity 9500 conserverait enfin 12 coeurs Mali-G1 Ultra sur le plan GPU et parviendrait, avec sa configuration CPU, à développer 20% de performances supplémentaires en calcul multi-threadé.
On ignore par contre où en sont les performances single-core, mais il n'est pas déraisonnable de s'attendre là aussi à une montée en gamme… potentiellement plus modeste.

Un iPhone tout en verre ? Apple veut breveter l'idée



UN NOUVEAU brevet d'Apple nous montre que la firme à la pomme croquée continue de travailler sur le vieux rêve d'un iPhone qui serait tout en verre !
L'an prochain, Apple va fêter les 20 ans de l'iPhone. L'occasion de changer profondément le design de ce smartphone iconique, qui pourrait, selon des informations de Mark Gurman, se rapprocher du fameux rêve de Jony Ive, dont l'objectif final était de le transformer en une « plaque de verre ». Un rêve qui se matérialise un peu plus quand on voit le nouveau brevet déposé par Apple.

Le rêve de l'iPhone en verre existe toujours

C'est un nouveau brevet très intéressant qu'a récemment repéré le média anglophone 9to5mac. Ce dernier a en effet déterré un brevet d'Apple présentant ce à quoi pourrait ressembler un iPhone qui serait exclusivement en verre. Il serait ainsi composé de deux éléments de verres emboîtés l'un dans l'autre, pour créer un boîtier. Il s'agirait ainsi d'un appareil doté de six faces en verre, avec chacune d'elle (les bords compris) dotée d'une capacité d'affichage, mais aussi de détection tactile.

Un design qui pourrait arriver pour d'autres produits

Si cet iPhone venait à voir le jour, il changerait aussi totalement un certain nombre de choses pourtant habituelles. Est-ce qu'un tel modèle pourrait ainsi supporter un port USB-C ? Et si ça n'est pas le cas, un iPhone tout en verre n'obligerait-il pas à offrir une recharge de batterie qui se fasse exclusivement par induction ? En tout cas, il est à noter qu'Apple s'intéresse à la création d'un boîtier en verre en général pour les appareils électroniques, et ne semble pas nécessairement cantonner ce dernier aux iPhone. Le smartphone de la firme pourrait ainsi être le premier à bénéficier d'une technologie de ce genre, qu'on peut imaginer ensuite être déclinée à d'autres produits comme les tablettes iPad (voire
à d'autres encore ?).

Processeurs Nova Lake pour portables : les premières fuites de la future bombe d'Intel

À CÔTÉ des versions pour ordinateurs de bureau, l'architecture Nova Lake promet des processeurs pour laptops redoutablement puissants :
plusieurs variantes sont l'objet d'une fuite.
Plus encore qu'à la sortie des Meteor Lake et Lunar Lake, Intel joue gros avec le lancement prochain des processeurs Nova Lake. Il faut dire que la situation du groupe ne s'est pas franchement améliorée au point que le Président des États-Unis semble vouloir la tête de son P.-D.G., Lip-Bu Tan.



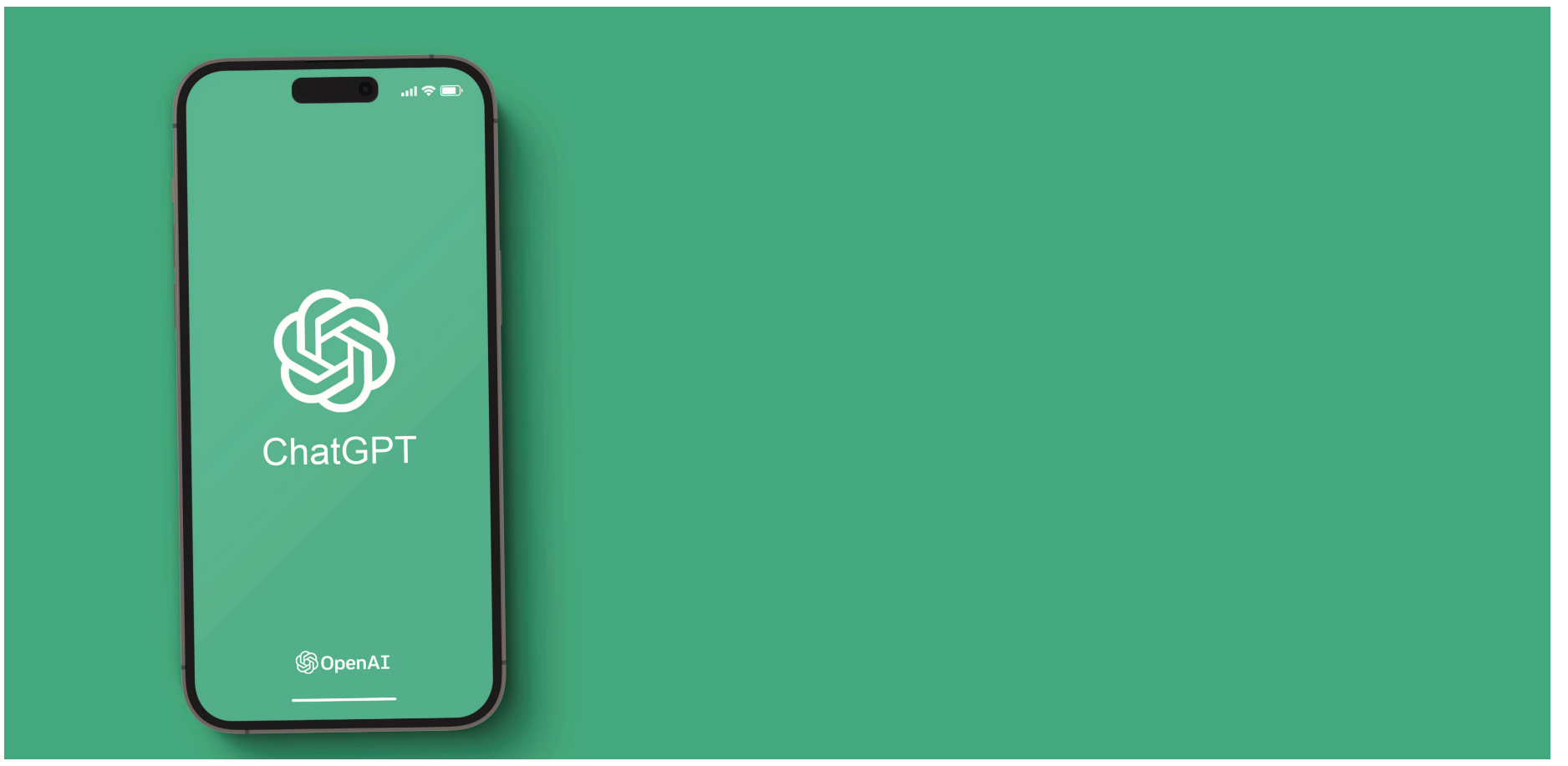
Nova Lake doit imposer la gravure Intel 14A

Avant la fin de l'année civile 2025, Intel devrait lancer la gamme de processeurs Panther Lake qui introduira le nœud de gravure 18A. Pourtant, aussi importante que cette génération puisse être, tous les yeux sont tournés vers la suite. C'est effectivement après Panther Lake, avec l'architecture Nova Lake qu'Intel joue en quelque sorte sa survie… enfin, si tant est que les plans du groupe ne changent pas une nouvelle fois d'ici là. Avec Nova Lake, Intel doit introduire le nœud de gravure 14A, celui qu'elle estime être sa dernière chance d'attirer des clients importants et maintenir son activité de fonderie.
Nova Lake devrait être une architecture commune aux processeurs dits desktop (à destination des ordinateurs de bureau) et à ceux conçus pour les ordinateurs portables.
Plusieurs fuites ont déjà été l'occasion des premiers et, aujourd'hui, on se penche plutôt sur les seconds dont plusieurs variantes sont prévues depuis les Nova Lake AX jusqu'aux U en passant par les HX et H.

Jusqu'à 28 cœurs CPU et 8 cœurs GPU sur portables

En revanche, du côté des variantes HX, H et U, les choses se précisent grâce aux indiscrétions d'un informateur bien connu, Jaykihn, qui souligne que la variante la plus puissante pourrait compter jusqu'à 28 cœurs CPU.
Il s'agit dans ce cas d'une puce Nova Lake HX qui reposerait sur un découpage en 8 cœurs performants, 16 cœurs efficients et 4 cœurs basse consommation. Nos confrères de VideoCardz évoquent une puce qui serait alors dotées de 28 threads, mais ce serait sans prendre en compte le retour de la technologie Hyper Threading. Si cela se confirme, on serait plutôt à 32 threads.
Les Nova Lake HX devraient en revanche compter sur une solution graphique plus modeste avec simplement 4 cœurs Xe3, ce qui reste loin de l'hypothétique Nova Lake AX (48 Xe3 cores), mais est aussi en retrait par rapport aux Nova Lake H qui en compteraient 12. Ces derniers seraient cependant prévus pour ne pas être associés à une carte graphique dédiée.

OpenAI ajoute un moteur de recherche à ChatGPT pour rivaliser avec Google



Vous pouvez désormais effectuer des recherches sur le Web directement dans ChatGPT. A certaines conditions.

OpenAI ajoute une fonction de recherche à ChatGPT. Elle permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur le web directement depuis le chatbot afin d'obtenir des informations actualisées et pertinentes, accompagnées de citations liées à leurs sources. La fonction de recherche s'activera automatiquement selon la requête, mais elle peut également être activée manuellement en cliquant sur le bouton de recherche.

En plus d'utiliser des sources Web, ChatGPT tiendra compte du contexte pour garantir que sa réponse est adaptée exactement à ce que l'utilisateur attend, ce qui représente un avantage par rapport aux moteurs de recherche Web traditionnels.

Une version affinée de GPT-4o

Toutes les réponses incluent des liens vers les sources d'où proviennent les informations. Le modèle utilise une combinaison des dernières technologies d'OpenAI pour générer ses réponses. « Le modèle de recherche est une version affinée de GPT-4o, post-entraînée à l'aide de nouvelles techniques de génération de données synthétiques, notamment la distillation des résultats d'OpenAI o1-preview », explique la société.

OpenAI s'est également associée à des fournisseurs d'actualités et de données pour présenter aux utilisateurs des informations actualisées et des rendus visuels adaptées à différents centres d'intérêt, comme la météo. La photo ci-dessous montre des widgets pour la météo activés grâce à un partenariat avec Accuweather.

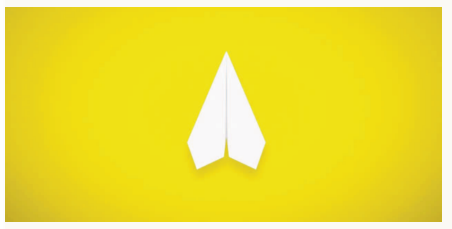
ChatGPT search est réservé aux abonnés payants pour le moment

L'expérience de recherche est disponible dès aujourd'hui sur la version Web, l'application de bureau et mobile de ChatGPT pour tous les utilisateurs de ChatGPT Plus et Team, ainsi que pour les utilisateurs de la liste d'attente de SearchGPT.

OpenAI indique que les utilisateurs Enterprise et Edu recevront un accès dans les semaines à venir, et les utilisateurs gratuits dans les mois à venir.

SearchGPT a été lancé en juillet en tant que prototype avec l'intention de l'intégrer au chatbot. OpenAI affirme avoir apporté « le meilleur de l'expérience SearchGPT » dans le ChatGPT.

Productivité : une méthode pour partager des fichiers entre Android et MacOS



VOUS RECHERCHEZ peut-être un moyen simple de transférer du contenu entre ces deux systèmes. Une des solutions est AirDroid. Démonstration.

Apple propose AirDrop pour simplifier le processus de partage de fichiers entre iOS et macOS. Mais qu'en est-il des personnes qui utilisent Android et macOS ? Que pouvez-vous faire si vous êtes concerné ? Vous pouvez toujours créer un partage réseau sur votre appareil sous macOS. Mais cette approche complique les choses. Et de nombreux utilisateurs préfèrent ne pas avoir à s'occuper des rouages des partages SMB.

Heureusement, il existe une application appelée AirDroid qui comble le fossé entre les deux systèmes. AirDroid est une application gratuite (avec des achats in-app pour plus de fonctionnalités) qui vous permet :

De partager facilement des fichiers entre les deux systèmes

De sauvegarder des photos et des vidéos du téléphone vers l'ordinateur

De trouver d'autres appareils

Et même d'enregistrer l'écran de votre mobile Android

C'est de la fonction de partage de fichiers dont je veux parler dans cet article.

Avant d'aborder cette fonctionnalité, parlons de la version gratuite et de la version premium. La version premium coûte 4 $/mois et autorise un échange illimité de données en réseau distant (alors que la version gratuite ne donne droit qu'à 200 Mo), une gestion de la taille des fichiers plus importante (la version gratuite est limitée à 30 Mo, alors que la version premium donne droit à 200 Mo), une taille de transfert de fichiers plus importante (la version gratuite est limitée à 30 Mo, alors que la version premium donne droit à 1 Go), et la possibilité d'ajouter trois appareils Android au total (la version gratuite vous limite à deux appareils).

Ceci étant dit, voyons comment fonctionne le partage de fichiers d'AirDroid.

Comment utiliser AirDroid

Les seules choses dont vous aurez besoin sont un appareil Android et un appareil MacOS. Je ferai une démonstration sur un Pixel 9 Pro et un MacBook Pro M1.

1. Installer AirDroid sur Android

La première chose à faire est d'installer AirDroid sur votre appareil Android. Pour ce faire, ouvrez le Google Play Store sur votre appareil Android, recherchez AirDroid, appuyez sur l'entrée, puis appuyez sur Installer.

2. Installation d'AirDroid sur MacOS

Vous ne pouvez pas installer AirDroid à partir de l'Apple App Store. Au lieu de cela, allez sur la page de téléchargement d'AirDroid sur votre appareil MacOS, téléchargez la version personnelle d'AirDroid et double-cliquez sur le fichier téléchargé.

Vous devrez ensuite faire glisser l'icône AirDroid dans le dossier Applications (dans la fenêtre contextuelle) pour terminer l'installation.

3. Créer un compte AirDroid

L'étape suivante consiste à créer un compte AirDroid. Le plus simple est d'ouvrir la page d'inscription AirDroid et d'y créer votre compte.

Une fois cette étape franchie, ouvrez l'application AirDrop sur Android et MacOS et connectez-vous à l'aide des informations d'identification de votre nouveau compte.

4. Pour transférer un fichier, ouvrez l'onglet Transfert

Ouvrez AirDroid sur votre appareil Android et allez en bas de la fenêtre sur l'onglet dédié au transfert, transfert que vous allez faire de votre ordinateur.

Puis appuyez sur le trombone (pour envoyer un fichier) ou sur l'icône d'image (pour sélectionner une photo prise par l'appareil photo de votre appareil).

5. Sélectionnez le type de fichier à transférer Lorsque vous appuyez sur le trombone, vous pouvez sélectionner les applis, l'appareil photo, les vidéos, la musique ou les fichiers. Appuyez sur l'une des options, puis sélectionnez le fichier à transférer. Puis envoyez les fichier(s) sélectionné(s).

Le fichier est alors transféré vers l'appareil MacOS. Il n'est pas nécessaire d'accepter manuellement le fichier sur l'appareil MacOS. Lorsque vous envoyez un fichier à MacOS, il se trouve dans Utilisateurs>NomUtilisateur>root>Library>Application Support> AirDroid >Downloads (où NomUtilisateur est votre nom d'utilisateur MacOS).

Vous pouvez transférer des fichiers de MacOS vers Android de la même manière.

Et c'est tout ce qu'il y a à faire pour transférer des fichiers entre Android et MacOS avec AirDroid. Cette application m'a été utile régulièrement et je suis sûr que vous la trouverez indispensable dans un monde où Android et MacOS doivent coexister.

Etats-Unis : Près de 2 millions de personnes veulent prendre d'assaut la zone 51 !



LA LÉGENDE urbaine dit que la zone 51 est un endroit étrange. Pourtant, même si les théories du complot sont véridiques et que les installations des forces aériennes américaines du Nevada hébergent une technologie ou une vie extraterrestre, elles seraient à peine qualifiées de plus étranges que ce que nous offre Internet. En effet, des internautes anonymes derrière une page de Facebook ont créé un événement pour envahir ce lieu de tous les mystères.

Dans cet événement Facebook intitulé « Storm Area 51, ils ne peuvent pas nous arrêter tous », les créateurs expliquent : « Nous nous retrouverons tous à l'attraction touristique Area 51 Alien Center et coordonnerons notre entrée.

Si nous courons comme naruto (en référence au célèbre animé japonais), nous pouvons aller plus vite que leurs balles.

Allons voir les extraterrestres. »

Leur plan qui est prévu aux petites heures du 20 septembre, a pris de l'ampleur. Près de 2 millions ont signalé leur participation, tandis que plus de 1,3 million d'autres annoncé leur intérêt pour cet événement.

Un des organisateurs, Jackson Barnes, a écrit: « Salut gouvernement, c'est une blague et je n'ai pas l'intention de concrétiser ce plan. Je pensais juste que ce serait drôle et que je pourrais obtenir des beaucoup de « likes ». »

Cependant, la United States Air Force n'a pas du tout apprécié cette blague. Un porte-parole ayant déclaré au New York Times que toute tentative d'accès illégal à des installations militaires ou à des zones d'entraînement militaire est dangereuse. Des panneaux indiquant « pas d'intrusion » dans la région indiqueraient que le recours à la force contre des intrus est autorisé.

Certes, même ceux qui se rendent au Nevada avec l'intention d'entrer dans la zone 51 ont très peu de chances de s'approcher de cette zone restreinte de la base, non seulement parce qu'elle est fortement surveillée et patrouillée, mais aussi parce qu'elle se trouve au plus profond d'une zone extrêmes chaude et aride du désert loin de toute commodité

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



C'est l'un des repères les plus célèbres (et macabres) de l'Everest. Gisant à 8.500 mètres d'altitude depuis un blizzard meurtrier en 1996, le corps gelé surnommé "Green Boots" a enfin été formellement identifié grâce à des tests ADN. L'Inde prépare une expédition pour récupérer sa dépouille, alors que le changement climatique fait réapparaître de nombreux corps sur le toit du monde.

C'est l'un des corps les plus emblématiques de l'Everest: l'Inde va récupérer "Green Boots"

L'Inde prépare une mission pour récupérer la dépouille d'un alpiniste mort dans l'Everest connu depuis trois décennies sous le nom de "Green Boots", après que des tests ADN ont confirmé qu'il s'agissait d'un soldat indien, selon des documents consultés par l'AFP.

Un repère depuis le blizzard de 1996

Les bottes vert citron du corps gelé sont l'un des repères les plus célèbres pour les escaladeurs du toit du monde, qui se trouve à la frontière entre le Népal et le Tibet.Il gît dans une grotte à environ 8.500 mètres d'altitude depuis mai 1996, lorsqu'un terrible blizzard a tué huit alpinistes sur l'Everest. On a longtemps cru qu'il s'agissait du corps de Tsewang Paljor, membre de la police des frontières indo-tibétaine (Indo-Tibetan Border Police: ITBP).

Identification

Mais l'ITBP vient de confirmer qu'il s'agissait en fait de son camarade, Dorje Morup, l'un des deux autres compagnons de Paljor lors de cette funeste ascension. Un "processus de vérification préalable" l'avait déjà mise sur cette piste en 2024. Des documents publiés sur un site du gouvernement indien détaillent cette expédition pour collecter des échantillons d'ADN. C'est la première fois que les autorités révèlent officiellement l'identité du corps. La force de sécurité indienne a lancé un appel d'offres en vue d'une "opération de récupération" de la dépouille, une opération d'envergure en haute altitude qui nécessite plusieurs alpinistes.

Plus de 300 personnes ont péri en s'attaquant au plus haut sommet de la Terre depuis le début des expéditions dans les années 1920, et de nombreux corps y demeurent.

Le changement climatique fait réapparaître les corps

Beaucoup sont dissimulés par la neige ou engloutis au fond de profondes crevasses, mais d'autres commencent à réapparaître à mesure que le changement climatique réduit l'épaisseur de la neige et de la glace.

Certains, comme "Green Boots", ont reçu des surnoms de la part des alpinistes qui les croisent sur la route du sommet.

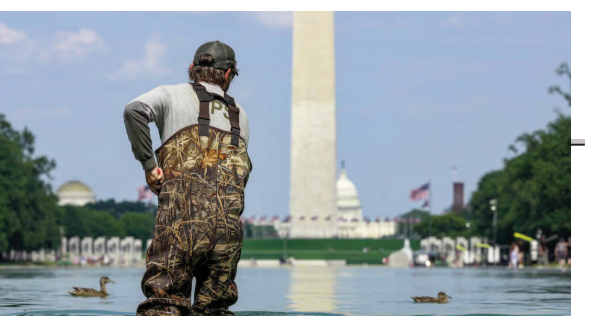
Le mystère de Mallory et Irvine

Le corps de George Mallory, l'alpiniste britannique disparu lors d'une tentative d'ascension du sommet en 1924, n'a été découvert qu'en 1999. Son compagnon de cordée, Andrew Irvine, n'a jamais été retrouvé, pas plus que leur appareil photo, qui pourrait fournir la preuve d'une ascension réussie et réécrire ainsi l'histoire de l'alpinisme.

Un cycliste soupçonné d'avoir « vandalisé » son bassin, Trump réclame « des années de prison »

Un cycliste, ancien athlète olympique, a été arrêté à proximité du bassin réfléchissant du mémorial de Lincoln à Washington. Donald Trump hausse le ton après l'arrestation d'un cycliste accusé d'avoir dégradé le bassin réfléchissant du mémorial de Lincoln, à Washington. L'homme interpellé, David Hearn, est un ancien athlète olympique de canoe américain. Selon les autorités, il a été arrêté vendredi 19 juin par la police des parcs nationaux après avoir été vu à proximité du revêtement du bassin, récemment rénové. Mais l'intéressé conteste fermement les accusations. Au Washington Post, il assure ne pas avoir endommagé l'installation.

Il affirme avoir simplement touché une partie du revêtement déjà décollée, sans « détruire », « casser » ou « arracher » quoi que ce soit. L'homme de 67 ans a été arrêté pour destruction de biens publics, un délit mineur, et comparaîtra devant la justice le 9 juillet. Et quand il s'agit de son projet phare à 14 millions de dollars, Donald Trump se montre intransigeant. « Ce sont des crimes très graves liés à la destruction de monuments nationaux. Des années de prison ! », a-t-il écrit sur Truth Social. « L'acte de ces vandales est un véritable affront à la mémoire des présidents George Washington et Abraham Lincoln et doit être puni en conséquence », a déclaré le président dans une autre publication.



nterrogé sur ses gestes, Hearn a déclaré : « J'ai passé la main et j'ai réussi à attraper l'extrémité de ce morceau qui se décollait déjà. Il était encore attaché au fond.
Je n'ai rien enlevé. »

Les microalgues: "l'or vert" de demain... que l'Europe peine encore à produire



Une start-up enfouit des algues dans le désert du Sahara pour séquestrer le carbone

Depuis quelques années, les microalgues ont fait leur entrée sur de nombreux marchés. Une ressource plus complexe à produire qu'elle en a l'air, mais qui semble en passe de devenir un juteux marché.

Pour beaucoup, c'est un nouvel "or vert" paré de toutes les vertus : les microalgues qui font rêver de nombreux secteurs, de l'alimentation aux cosmétiques, tardent à se développer en Europe, entre coûts de production élevés et réglementation stricte.

Ces micro-organismes photosynthétiques constituent un groupe varié de plusieurs centaines de milliers d'espèces qui peuplent les eaux de notre planète depuis plus de 3,5 milliards d'années.

Ces microalgues, qualifiées d'"or vert" dans plusieurs publications universitaires, ont pour une dizaine d'entre elles atteint une production à l'échelle industrielle.

Sont valorisées leur capacité à croître exponentiellement mais aussi leur polyvalence : elles peuvent servir à produire des lipides type oméga-3, offrant une alternative à l'huile de poisson, ou être consommées comme compléments alimentaires riches en protéine, à l'image de la spiruline.

Cette cyanobactérie, généralement présentée sous forme de poudre bleue, est un aliment traditionnellement consommé dans plusieurs pays comme le Mexique ou le Tchad. La France, leader de la production de spiruline en Europe (200 tonnes par an environ selon Eurostat), en consomme 400 tonnes chaque année selon la Fédération des spiruliniers de France.

Une filière européenne à la traine

Plus largement, on retrouve aussi des microalgues dans des pâtes, des biscuits, des bonbons, des yaourts, des boissons ou encore le pain, selon un rapport publié en juillet 2024 dans le cadre du programme européen Circalgae, qui vise à valoriser les déchets de l'industrie de production des algues.

Néanmoins, la filière européenne de la microalgue reste balbutiante : le continent ne produit ainsi que 650 tonnes de biomasse de microalgue chaque année sur un total mondial de 130 000 tonnes, selon l'Association européenne de la biomasse algale (EABA).

"Les pays asiatiques sont plus performants que nous dans la production. Ils ont un certain savoir-faire et une habitude de consommation traditionnelle, en plus de profiter d'un climat favorable à la culture des microalgues", analyse Maeva Subileau, professeure de biotechnologie à l'Institut Agro de Montpellier, dans le sud de la France.

Hélène Marfaing, membre du Centre d'étude et de valorisation des algues, souligne aussi que "la réglementation réfrène un peu l'apparition de nouveaux dossiers" de mise sur le marché d'algues en alimentaire.

Elle évoque notamment la lourdeur du règlement européen Novel Food, en vigueur depuis 1997, auquel doit se soumettre tout aliment qui n'est pas traditionnellement consommé au sein de l'UE.

Lumière naturelle ou fermentation

Le produit doit passer une série de tests rigoureux pour s'assurer de sa non-toxicité, un processus long et coûteux (généralement entre 500 000 et un million d'euros).

"Il faut avoir les reins solides pour se lancer là-dedans", estime Mme Marfaing, pour qui "assouplir certaines règles faciliterait l'introduction de nouvelles espèces de microalgues".

Identifier des microalgues économiquement rentables peut, en outre, prendre plusieurs années.

Le développement de la gamme de colorant bleu naturel de Fermentalg, entreprise productrice de microalgues par fermentation installée à Libourne (Gironde, dans le sud-ouest de la France), a ainsi supposé "six à sept ans de recherches" et "quatre à cinq ans de développement", selon son directeur général Pierre Josselin.

En outre, les rendements des cultures semblent prometteurs mais nécessitent des moyens conséquents de production, de récolte et d'extraction de molécules, quelle que soit la technologie retenue.

Pour une production avec lumière naturelle, il faut une large surface d'étangs à ciel ouvert.

Une culture en circuit fermé nécessite éclairage artificiel et régulation de la température, ce qui s'avère plus onéreux : entre 500 000 et 800 000 euros pour 100 hectares, contre 370 000 euros en lumière naturelle, selon le rapport Circalgae.

Enfin, la culture par fermentation, possible seulement avec certaines espèces de microalgues, est la plus coûteuse mais permet de produire "jusqu'à 100 grammes de matière par litre", contre "10 grammes par litre" au mieux sans ce procédé, selon Maeva Subileau.

Pour l'heure, la filière des microalgues en Europe a généré un chiffre d'affaires d'environ 350 millions d'euros en 2018, selon l'EABA.

Un débat historique serait enfin tranché: l'épineux compromis entre le nombre et la taille des aires protégées

EN TERMES de biodiversité, est-il préférable de préserver de nombreuses petites parcelles dispersées, ou alors un nombre limité de paysages beaucoup plus vastes ?

Une nouvelle étude semble avoir apporté une réponse grâce à des données plus précises que jamais (université du Michigan). "Cet article résout un débat vieux d'un demi-siècle, lancé par des sommités scientifiques telles que E.O. Wilson (biologiste américain connu pour avoir popularisé la notion de biodiversité, NDLR) et Jared Diamond (géographe américain, auteur de l'ouvrage "Effondrement", 2009)", s'est félicité le professeur Nick Haddad dans un communiqué de l'université du Michigan.

Avec des collègues américains, brésiliens, australiens et allemands, il est l'auteur d'une étude publiée le 12 mars dans la revue Nature (T. Gonçalves-Souza et al., 2025) répondant à une interrogation à laquelle tous les biologistes de la conservation se sont déjà trouvés confrontés : s'il faut choisir, doit-on préserver le plus possible de petites parcelles sur le territoire, ou alors des paysages plus vastes ? Comment ce débat a-t-il pu perdurer si longtemps sans être résolu ? "L'une des raisons est que nous ne disposions tout simplement pas des données et des outils statistiques appropriés pour évaluer systématiquement la question, à la fois à petite et à grande échelle", explique Jonathan Chase, professeur au Centre allemand de recherche intégrative sur la biodiversité, co-auteur de l'étude.

Biodiversité alpha, bêta et gamma

En effet, ce que l'on entend par "biodiversité" change selon la "loupe" utilisée. Les scientifiques distinguent ainsi la "diversité alpha", faisant référence au nombre d'espèces présentes dans une parcelle, la "diversité bêta", décrivant la manière dont la composition des espèces diffère entre deux parcelles, et la "diversité gamma", la biodiversité présente dans l'ensemble du paysage.

Imaginez que vous traversez des champs agricoles mêlés à des forêts, propose Nate Sanders, professeur à l'université du Michigan : chaque parcelle de forêt que vous croisez peut contenir une poignée d'espèces d'oiseaux (diversité alpha), mais chacune contient des espèces d'oiseaux différentes de la précédente (diversité bêta). La biodiversité de l'ensemble du paysage est la diversité gamma.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Convulsions fébriles de l'enfant

Les convulsions fébriles de l'enfant sont des crises convulsives survenant lors d'un épisode de fièvre élevée chez les nourrissons et les jeunes enfants. Souvent très impressionnantes pour l'entourage, elles sont le plus souvent bénignes et isolées et n'ont généralement aucun rapport direct avec l'épilepsie. Un traitement préventif est néanmoins nécessaire dans un certain nombre de cas pour limiter le risque de récidives lors d'un nouvel épisode de fièvre.



Qu'est-ce qu'une convulsion fébrile ?

Les convulsions fébriles de l'enfant, ou crises convulsives hyperthermiques, correspondent à la survenue de convulsions chez l'enfant lors d'un épisode de fièvre supérieure à 38°C. Les convulsions sont des accès de secousses musculaires involontaires et saccadées. Elles surviennent chez un nourrisson ou un jeune enfant, âgé de 3 mois à 5 ans, en bonne santé, sans maladie neurologique connue et sans infection cérébrale grave (de type méningite par exemple).

Que les parents se rassurent, les convulsions fébriles de l'enfant ne concernent pas tous les enfants lorsqu'ils font de la fièvre. D'après les estimations, entre 2 et 7 % des nourrissons et des jeunes enfants sont touchés, de 3 mois jusqu'à 5 ans. Le plus souvent, les convulsions fébriles affectent les enfants entre 1 et 3 ans, avec un pic de fréquence autour de 18 mois. Après l'âge de 2 ans, elles deviennent plus rares, le cerveau étant alors moins sensible à la fièvre. Les garçons sont autant touchés que les filles, sauf en ce qui concerne les filles de moins de 18 mois qui sont plus à risque de convulsions fébriles fréquentes et sévères.

Quelles sont les principales causes des convulsions fébriles de l'enfant ?

Tous les contextes où un jeune enfant a de la fièvre, par exemple en cas d'infection bactérienne ou virale, peuvent être à l'origine de convulsions fébriles de l'enfant. Les convulsions résultent de la fièvre, et pas de la cause de la fièvre. Les convulsions se produisent généralement lors de la montée de la température corporelle ou dans les premières heures d'une fièvre élevée. L'origine de ces convulsions est interprétée comme une réponse de l'organisme de l'enfant à une fièvre soudaine, le cerveau encore immature des enfants ayant un seuil convulsivant bas (les convulsions se déclenchent plus facilement que chez les adultes).

Certains enfants sont plus prédisposés que les autres au risque de convulsions fébriles, en particulier dans les situations suivantes :

Des antécédents de convulsions chez les parents ou dans la fratrie (prédisposition génétique) ;

Des antécédents de convulsions fébriles avant l'âge de un an ;

Un premier épisode de convulsions fébriles au cours d'une fièvre peu élevée (inférieure à 38,5 °C).

Généralement, la crise convulsive est unique et isolée, mais elle peut récidiver dans 25 à 50 % des cas après le premier épisode. La récidive a lieu généralement dans les deux ans qui suivent la première crise (90 % des cas). Des facteurs de risque de récidive ont pu être identifiés :

Un âge inférieur à un an au premier épisode de convulsions fébriles ;

Des antécédents de convulsions fébriles chez le père ou la mère ;

La survenue du premier épisode lors d'une fièvre peu élevée et de courte durée.

Les convulsions fébriles de l'enfant ne constituent pas une forme particulière d'épilepsie. Le risque de développer une épilepsie à la suite d'épisodes de convulsions fébriles est aujourd'hui encore controversé. Il est estimé à 1 % après une crise de convulsions fébriles simples et à 10 % après des convulsions fébriles compliquées. Par ailleurs, le risque ultérieur d'épilepsie est doublé après un deuxième épisode de convulsions fébriles.

Plusieurs spécialistes ont évoqué des facteurs de risque d'épilepsie, en lien avec les convulsions fébriles de l'enfant, notamment :

Des convulsions fébriles répétées au cours d'un même épisode de fièvre.

Une première crise convulsive survenue à un âge précoce (avant 1 an) ou à un âge tardif (après l'âge de 6 ans) ;

L'existence d'un handicap neurologique ou d'un développement anormal

Le sexe féminin Les antécédents familiaux d'épilepsies. Lorsqu'une épilepsie se développe secondairement chez un enfant ayant connu des épisodes de convulsions fébriles, l'épilepsie peut être bénigne ou sévère.

Quels sont les signes d'une convulsion fébrile de l'enfant ?

Les convulsions fébriles de l'enfant se manifestent par des contractions musculaires involontaires saccadées. Tout le corps de l'enfant est soudain secoué par des spasmes musculaires symétriques, ses membres s'agitent involontairement de manière saccadée, l'enfant perd conscience ou présente une courte absence, ses yeux peuvent se révulser ou son regard être fixe.

Deux types de convulsions fébriles sont pris en compte :

Les convulsions fébriles simples sont les plus fréquentes, marquées par une crise unique, brève (moins de 15 minutes au total), bilatérale, symétrique et sans déficit neurologique transitoire ou permanent.

Les convulsions fébriles compliquées sont longues (plus de 15 minutes), répétées sur 24 heures, unilatérales et associées à un déficit neurologique transitoire ou permanent. Les crises convulsives compliquées sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins de un an, avec des symptômes neurologiques et/ou des troubles antérieurs du développement psychomoteur.

Quel que soit le type de convulsions fébriles, l'évolution est bénigne dans 98 % des cas, malgré le caractère parfois très impressionnant de la crise convulsive.

Est-ce dangereux de convulser pour un enfant ?

Les convulsions fébriles de l'enfant peuvent être très impressionnantes pour l'entourage de l'enfant (parents, famille, assistantes maternelles, personnel de crèche ou d'école, …). Pourtant, il est capital de ne pas paniquer et d'adopter les bons gestes pendant la crise et après.

Pendant la crise, il est important de :

Mettre l'enfant en position latérale de sécurité : L'enfant est tourné sur le côté, la tête légèrement plus basse que le corps pour permettre à sa salive de s'écouler, empêcher les fausses routes et l'étouffement en cas de vomissements ;

Rester près de l'enfant et le surveiller pour éviter qu'il ne se blesse

Ne pas chercher à entraver ses mouvements.

Ne pas essayer de lui ouvrir la bouche, ni d'y introduire quelque chose ;

Desserrer ses vêtements et le découvrir ;

Noter l'heure de début de la crise convulsive.

Généralement, il est inutile d'appeler les services de secours, si la crise dure moins de 5 minutes et que l'enfant récupère en moins de 10 minutes. Il est recommandé de consulter le médecin ou le pédiatre pour rechercher l'origine de la fièvre et confirmer le diagnostic de convulsions fébriles.

En revanche, il est impératif de contacter les services d'urgence dans les situations suivantes :

-L'enfant a moins de 6 mois ou plus de 5 ans

-Il est atteint d'une maladie neurologique connue

-Il n'a pas de fièvre

-Ses lèvres ou ses mains sont bleutées (signe de cyanose)

-Sa respiration est difficile .

Les convulsions sont unilatérales et asymétriques ;

La crise dure plus de 5 minutes et l'enfant ne récupère pas en moins de 10 minutes ;

L'enfant présente une paralysie après les convulsions ;

Les épisodes de convulsions se répètent plusieurs fois sur 24 heures.

Comment savoir si mon enfant fait des convulsions fébriles ? Le diagnostic

Le diagnostic des convulsions fébriles de l'enfant repose essentiellement sur les symptômes caractéristiques de la crise convulsive associés à une fièvre élevée. Le médecin s'appuie sur les données recueillies au cours de la crise par l'entourage de l'enfant. Néanmoins, des examens peuvent être nécessaires pour rechercher la cause de la fièvre ou une origine neurologique aux convulsions.

Parmi les examens complémentaires possibles, figurent :

Des examens sanguins pour rechercher la cause de la fièvre et évaluer l'état de santé de l'enfant ;

Une analyse d'urines (recherche d'une infection urinaire)

Des examens neurologiques pour détecter une éventuelle maladie neurologique (électroencéphalogramme, fond d'œil, scanner, …) Une ponction lombaire pour écarter une infection au niveau du cerveau ou des méninges.

Peut-on soigner les convulsions fébriles de l'enfant ?

Dans la plupart des cas, la crise convulsive de l'enfant est brève et ne nécessite pas de traitement particulier. En revanche, si elle se prolonge, un traitement s'impose et associe deux médicaments :

Un médicament anticonvulsivant (diazépam)

Un ou deux médicaments antipyrétiques pour faire baisser la fièvre responsable des convulsions.

Le diazépam est administré par voie rectale et plusieurs administrations peuvent être nécessaires si les convulsions se prolongent ou se répètent dans les 24 heures. Si deux administrations rectales successives ne sont pas suffisantes, le médicament anticonvulsivant est administré par voie intraveineuse.

Si la crise persiste malgré ce traitement au-delà de 30 minutes, une prise en charge hospitalière en réanimation s'impose.

Différentes mesures peuvent être adoptées lors des épisodes de fièvre, pour limiter le risque de récidives :

Contrôler régulièrement la température corporelle de l'enfant ;

Installer l'enfant dans une pièce fraîche (18 à 20°C) et aérée

Découvrir l'enfant

Lui donner à boire souvent.

De plus, le médecin ou le pédiatre donnent des recommandations personnalisées sur la conduite à tenir en cas de fièvre :

Un traitement antipyrétique adapté et efficace, dès que la fièvre dépasse 38°C ;

Un traitement anticonvulsivant (diazépam par voie rectale ou orale) en cas de nouvelle crise convulsive de plus de 5 minutes ou en prévention de la crise pendant les épisodes de fièvre élevée (administration à intervalles réguliers jusqu'à ce que la fièvre baisse).

Dans tous les cas, il est important de se conformer strictement aux indications du médecin.

D'autres médicaments peuvent être prescrits en continu dans des contextes cliniques rares et particuliers (convulsions fébriles compliquées, récidives fréquentes, troubles neurologiques ou de développement).

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Chlef
Daira de Oued-Fodda
Commune de OULED ABBES
NIF: 098402189024228

CORRECTION AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Le président de l'APC de OULED ABBES informe Les soumissionnaires ayant Participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert N°03/2025pour L approvisionnement des cantines scolaires pour quatrième trimestre année financière 2026 paru dans المصدرen arabe en date du 27/11/2025est **Indépendant** en français en date du 27/11/2025et le **BOMOP semaine du 07 au 13 décembre 2025**et journalisme électronique **INTERLIGNES** en arabe en date du 30/11/2025est الجزائر المباشرen français en date du 30/11/2025

Correction avis d'attribution provisoire pour le même processus paru dans المصدر en arabe est **Indépendant**en français en date du 22/12/2025et le **BOMOP semaine du 28 décembre 2025 au 03 Janvier 2026** et journalisme électronique **INTERLIGNES** en arabe est الجزائر المباشر en français en date du 23/12/2025

L'évaluation des offres techniques et financières, que l'opération est attribué provisoirement comme suite :

Conformément à l'article 82du décret Présidentiel N° 15/247du 16/09/2015portantréglementation des

Intitulé de l'opération	Entreprise Adresse + NIF	Note offre technique	Délai	Montant minimum (TTC) DA	Montant minimum corrigé (TTC) DA	Montant maximum (TTC) DA	Montant maximum corrigé (TTC) DA	OBS
LOT N°01 : Approvisionnement en produits protéines frais	SELAMA ABDELLAH Nif: 192020101657112000000	33/50	155 J	7.099.125.00	7.099.125.00	14.671.525.00	14.671.525.00	UN SEUL OFFRES
LOTN°02: Approvisionnement en Alimentation générale	BE TOUTA SID ALI Nif: 186020103674118002O1	30/50	155 J	10.213.131.79	5.641.707.14	20.996.993.71	11.559.833.07	UN SEUL OFFRES

marchés publicset des délégations de servicepublic, tout soumissionnaires conteste le choix opère par le servicecontractant peuvent introduire recoure Au comité municipal des marchés publics de la municipalité d'OULED ABBES dans un délai de 10 jours qui suivant la date de publication de présent avis dans la presse national ou le (BOMOP) Pour les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisons sur les résultats détaillés de L'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant du 30/06/2026 / ANEP 2616022547

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BENI ABBES

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DE LA WILAYA DE BENI ABBES

N.I.F : 418029000008385

Annonce de la prolongation du délai d'un appel d'offre national ouvert avec exigences des capacités minimal

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya de Beni Abbes, annonce que le délai de jours pour : 15préparation des offres a

TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

A TRAVERS LA WILAYA DE BENI ABBES

: En lots séparés répartis comme suit

LOT N° 01 : SALLE OMNISPORTS 500 PLACES BENI ABBES

LOT N° 02 : SALLE OMNISPORTS 500 PLACES OULED KHOUDIR

LOT N° 03: SALLE SPECIALISE BENIYAKHLEF

LOT N° 04: SALLE SPECIALISE TABELBALA

La première annonce de l'APPEL D'offre a été publiée le 08/06/2026 dans les journaux nationaux : الأمة et Le jeune Independant.

La date d'ouverture des plis après la prolongation est le 07/07/2026

Le Jeune Indépendant du 30/06/2026 / ANEP 2631010240

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTES
DIRECTIONDESDE LA JEUNESSE ET DES SPORTESWILAYA DE BENI ABBES
IDENTIFICATION FISCALE N° :418029000008385

AVIS DE PRE-SELECTION

CONCOURS NATIONAL RESREINT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°02/DJS/2026.

La Direction DE LA JEUNESSE ET DES SPORTES de la Wilaya de Beni Abbes informes l'ensemble des bureaux d'études ayant participé au concours national d'architecture restreint N° 02..../DJS/2026Relatif à « ÉTUDE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE OMS (500 PLACES) A IGLI.»parus aux quotidiens nationaux الجزائر الجديدةle04/06/2026en arabe et **Le jeune Independant**enlangue étrangère le 04/06/2026que la liste des bureaux d'étude pré-sélection at arrêter comme suit :

N°	Les Bureaux d'étude pré-qualifiée pour la 2 ème phase	N°	Les Bureaux d'étude pré-qualifiée pour la 2ème phase
01	BAIBAH BRAHIM	07	BOUIDA ABDELFETAH
02	Groupement : BENOJAFER MAMAR ET BELALEM ABDESSELAM ET BENBOUDRIOU MOHAMED TAKI ALLAH	08	Groupement : BENDJIMA ZAKARIA ET SAMAI MAHDI
03	Groupement :MAHI ABDALLAH TAYEB ET ABDELHAMID MOUNIR	09	Groupement :BOUNEGABI OUSSAMA ET BENZAIR MOHAMED
04	Groupement :BENAHMED DJILALI DJILALI ET KHANTAR DJAMEL	10	MOUSSAOUI ISHAK
05	Groupement : BENARDJ ABDELLATIF ET MEKRNFAR TOUATI		
06	Groupement : LAMOURI NOUREDDINE ET BENABID MOHAMMED		

Les candidats pré-sélections sont invités à remettre l'offre technique, l'offre de prestation l'offre financier. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée indiquant la référence et l'objet de concours ainsi que la mention « offre technique »,« offre de prestation », « offre financier », et « enveloppe de l'anonymat » selon le cas, les enveloppe sont mise dans un autre enveloppe anonyme comportant la mention :

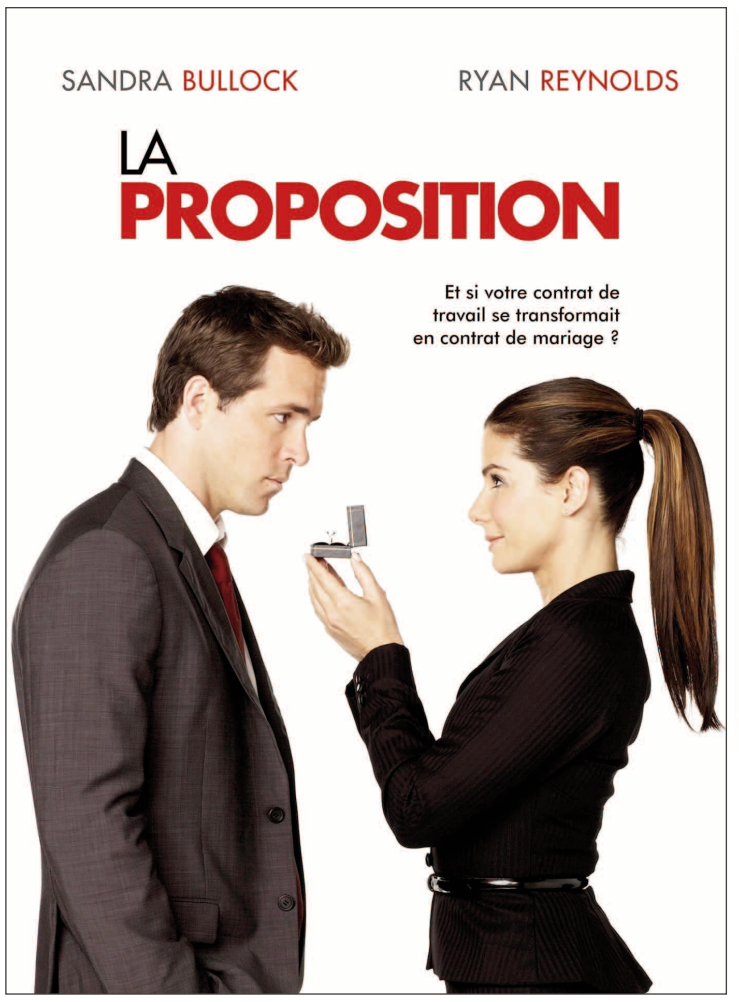
CONCOURS NATIONAL RESREINT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°05/DJS/2024.
Relatif à « ÉTUDE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE OMS (500 PLACES) A IGLI.»
« Offre technique », « Offre de prestation », « Offre financière »
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres A ne pas ouvrir »

Les offres doivent comprendre les pièces exigées dans l'article 13 du cahier des charges.
La durée de préparation des offres est fixée à vingt-cinq jours (25) qui court à partir de la date de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux.
Les date de dépôt des offres est fixée aux derniers jours de la durée de préparation des offres avant 11h00m, cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable dans le cas où le jour du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal
Les soumissionnaires sont invité à associer à la science d'ouverture des plis techniques qui se fera le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 11h15m au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de Beni Abbes. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable à la même heure 11h15m.

N.B : Pour plus d'information, les soumissionnaires doivent référer aux dispositions du cahier des charges.

Le Jeune Indépendant du 30/06/2026 / ANEP 2631010258















JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

23h00 Cinéma - Etats-Unis 2009 — TF1
La Proposition

21h00 Histoire - 2026 — France 2
L'Amérique et nous - 250 ans d'amour/haine !

19h00 Football. — M6
Football. Coupe du monde. 16e de finale.

21h00 Drame - France 2025 — CANAL+
Deux pianos

21h25 Musique — W9
Les 20 tubes des années 80
préférés des Français

20h55 Film de science-fiction — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - Chine - 2012
Looper

21h05 Comédie — 6ter
France - 2018
Le doudou

21h00 Série de suspense Espagne - 2026 — CINE+ PREMIER
El Inmortal

21h00 Rugby — CANAL+ SPORT
Rugby. Super Rugby Pacific. Finale.

21h00 Thriller - République Dominicaine — CINE CINEMA
Coka Chicas

20h50 Film fantastique — CANAL+ family
Etats-Unis - 1984
Supergirl

21h25 Magazine de société — TMC
France
90' Enquêtes

21h00 la chaine ACTION



Film d'action (HongKong - Chine - 2019)

Ip Man 4

En 1964, à Hong Kong, le maître d'arts martiaux Ip Man (Donnie Yen) fait face à une épreuve personnelle difficile. Après avoir perdu son épouse quatre ans auparavant, il apprend qu'il souffre d'un cancer de la gorge. Bien qu'il dirige toujours son école d'arts martiaux, ses préoccupations se multiplient. Son fils cadet, en pleine adolescence, devient de plus en plus rebelle et turbulent, ce qui complique davantage la vie de l'ancien maître.

22h31

Film de science-fiction (Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2018)

Annihilation

Dans un centre de recherche mystérieux, Lena (Natalie Portman), une microbiologiste et ancienne militaire, se retrouve face à Lomax, un scientifique protégé par une combinaison intégrale. Elle est soumise à un interrogatoire intense sur les événements troublants qui ont marqué son dernier mois. Tout commence avec le retour inattendu de Kane (Oscar Isaac), son mari et également militaire, qui revient d'une mission dans une zone appelée "l'Shimmer", une région où les lois de la nature semblent altérées.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:09	12:33	16:24	19:52	21:40
CONSTANTINE	03:17	12:37	16:28	19:55	21:42
ALGER	03:33	12:52	16:41	20:09	21:54
OUARGLA	03:46	12:42	16:23	19:49	21:25
CHLEF	03:40	12:58	16:49	20:16	22:02
MOSTAGANEM	03:46	13:03	16:53	20:20	22:05
ORAN	03:50	13:06	16:55	20:23	22:07

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8527 — MARDI 30 JUIN 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

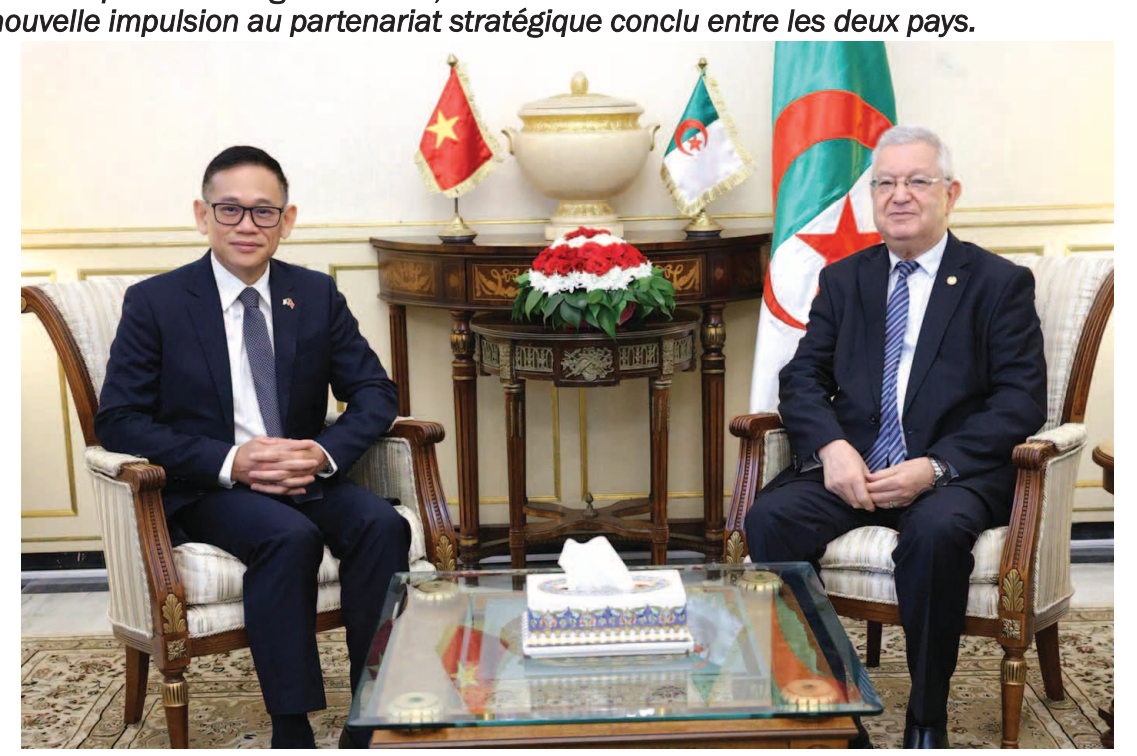
Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	29°	23°
Oran	27°	22°
Constantine	33°	19°
Ouargla	40°	28°

ALGÉRIE – VIETNAM

Une relation stratégique en plein essor

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a reçu, hier au siège de l'institution, l'ambassadeur de la République socialiste du Vietnam en Algérie, Tran Quoc Khanh, venu lui rendre une visite d'adieu à l'occasion de la fin de sa mission dans notre pays. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer la solidité des relations historiques entre Alger et Hanoï, tout en mettant en avant la volonté commune de donner une nouvelle impulsion au partenariat stratégique conclu entre les deux pays.



A cette occasion, M. Nasri a salué «la profondeur des relations historiques» unissant l'Algérie et le Vietnam, rappelant qu'elles reposent sur «un héritage commun de lutte contre le colonialisme», ainsi que sur les valeurs de solidarité, de fidélité, de défense de la souveraineté nationale et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le président du Conseil de la nation a également mis en exergue «le climat de confiance mutuelle et la convergence politique» qui caractérisent les relations bilatérales, soulignant l'évolution qualitative qu'elles connaissent, notamment depuis leur élévation, en novembre dernier, au rang de partenariat stratégique.

Il a, à cet égard, relevé «la parfaite harmonie des positions des deux pays au sein des organisations régionales et internationales», particulièrement sur les questions liées aux causes justes, à la libération des peuples et à l'achèvement du processus de décolonisation.

M. Nasri a, par ailleurs, affirmé que l'Algérie, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, accorde «une importance particulière» au développement de ses relations avec le Vietnam et à la concrétisation du partenariat stratégique signé entre les deux pays.

Selon lui, cette dynamique passe par le renforcement du dialogue politique régulier, l'élargissement de la coopération économique et de l'investissement, le développement des échanges commerciaux ainsi que le rapprochement culturel et humain, dans le but de bâtir «une coopération équilibrée, durable et conforme aux aspirations des deux peuples amis».

Évoquant la politique africaine de l'Algérie, le président du Conseil de la nation a rappelé les initiatives lancées par le chef de l'État en faveur du continent, notamment la création, via l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, d'un fonds d'un milliard de dollars destiné au financement de projets de développement dans plusieurs pays africains.

Ces projets concernent notamment les infrastructures, la santé, l'éducation et l'énergie, a-t-il indiqué, soulignant qu'ils traduisent «l'engagement constant de l'Algérie en faveur du développement et de l'intégration africains».

De son côté, l'ambassadeur vietnamien a exprimé sa «profonde gratitude» au président du Conseil de la nation pour l'accueil qui lui a été réservé, se disant honoré de la mission qu'il a accomplie en Algérie et des facilités qui lui ont été accordées durant son mandat.

Tran Quoc Khanh a souligné que son pays attache «une grande importance» au développement du partenariat stratégique avec l'Algérie. Il s'est félicité du niveau actuel de coopération et a exprimé le souhait de voir celle-ci s'étendre à de nouveaux domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la culture et d'autres secteurs porteurs.

Selon le diplomate vietnamien, ces perspectives permettront de traduire la volonté politique commune en projets concrets, susceptibles d'accroître le volume des échanges commerciaux et d'élargir les investissements bilatéraux. Il a également salué la convergence des positions de l'Algérie et du Vietnam sur plusieurs questions régionales et internationales, tout en réaffirmant le soutien de son pays au rôle de l'Algérie en Afrique et sur la scène internationale, notamment en faveur de la sécurité, du développement et de la coopération sur le continent.

Sur le plan parlementaire, Azouz Nasri a réaffirmé la volonté du Conseil de la nation de renforcer la coopération avec l'Assemblée nationale vietnamienne à travers l'intensification des échanges et de la coordination entre les deux institutions.

A l'issue de la rencontre, l'ambassadeur vietnamien lui a adressé une invitation officielle à effectuer une visite en République socialiste du Vietnam afin de consolider davantage les relations bilatérales.

Aymen D.

SAISON ESTIVALE

Une plateforme pour réserver les piscines d'Alger

DANS le cadre de la saison estivale et de la préparation de la prochaine saison sportive, les services de la wilaya d'Alger ont annoncé, hier, le lancement d'une nouvelle plateforme numérique dédiée à la réservation des créneaux d'accès aux piscines de la capitale. Selon un communiqué de la wilaya, cette plateforme, accessible via l'adresse https://bahd-japools.opla.dz, est déjà opérationnelle dans une première phase pour deux infrastructures sportives. Il s'agit de la piscine semi-olympique Moudjahid défunt Mouloud Othmane, située à El Biar, ainsi que de la piscine extérieure du complexe olympique du 5 Juillet. Cette initiative vise à faciliter l'accès des citoyens aux installations aquatiques de la capitale, en offrant un système de réservation simple, rapide et entièrement numérique, permettant une meilleure organisation des flux et une optimisation de l'utilisation des équipements sportifs durant la période estivale. La wilaya d'Alger précise que la plateforme sera progressivement étendue à l'ensemble des autres piscines de la capitale à partir du 1er juillet, dans une démarche de généralisation du service numérique au profit des usagers. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de modernisation des services publics et de digitalisation des prestations destinées aux citoyens, avec pour objectif d'améliorer la qualité de service et de fluidifier l'accès aux infrastructures sportives.

A. D.

POUR DIFFUSION DE CONTENUS IMMORAUX

Un tiktokeur arrêté à Oran

LES ÉLÉMENTS de la Brigade mobile de la police judiciaire de Seddikia, à Oran, ont procédé, hier, à l'arrestation d'un individu qui diffusait, via son compte TikTok, des contenus jugés contraires aux bonnes mœurs et incitant à des comportements portant atteinte aux valeurs de la société.

Selon un communiqué de la sûreté de wilaya, le mis en cause utilisait la plateforme pour réaliser des vidéos en direct contenant des propos haineux, des expressions obscènes ainsi que des contenus attentatoires à la pudeur et à l'ordre public. L'enquête, menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, a permis d'identifier puis d'interpeller le suspect. Les policiers ont également saisi le matériel utilisé dans le cadre de cette activité. À l'issue de l'enquête, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal d'Oran. Il est poursuivi notamment pour diffusion de contenus immoraux sur les réseaux sociaux, outrage à des institutions de l'État et à un corps constitué via les technologies de l'information et de la communication.

A. D.

TIZI OUZOU

Le corps d'un quadragénaire repêché dans un bassin d'eau

SUITE à une opération de recherche d'une personne, un homme âgé de 47 ans, portée disparue depuis dimanche, et à la découverte de ses documents ainsi que de son téléphone portable aux abords d'un réservoir d'eau, au lieudit «le bassin d'Asbalen», dans le village Tahachat, commune d'Aït-Toudert (daïra des Ouacifs), située à 47 km au sud-est du chef-lieu de wilaya, les plongeurs de la Protection civile de Tizi Ouzou ont aussitôt entrepris des recherches dans le plan d'eau en question. Ces recherches, entamées vers 14h, ont permis de repêcher, quatre heures plus tard, le corps sans vie de la personne disparue. Il s'agit, doit-on le rappeler, d'un homme âgé de 47 ans. La dépouille a ensuite été évacuée vers la morgue du CHU de Tizi Ouzou, vers 18h, pour les besoins de l'autopsie. Pour cette intervention, la Protection civile a mobilisé quatre plongeurs ainsi qu'une ambulance. Notons également que les services de sécurité ont ouvert une enquête afin de déterminer les circonstances exactes du décès. Les investigations devront établir s'il s'agit d'une noyade accidentelle, d'un suicide ou d'un acte criminel maquillé en noyade, et permettre ainsi d'élucider les causes de ce drame. Il convient de souligner que ce type de plan d'eau est généralement fréquenté par des enfants et des adolescents en période estivale, beaucoup plus rarement par des adultes, ce qui suscite des interrogations supplémentaires autour de cette affaire.

De notre bureau, Saïd Tissegouine